



EUROMEDIS GROUPE

RAPPORT ANNUEL 2011

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2011

Sommaire	Page
I - Rapport du Conseil d'Administration	3
Activité du Groupe	
Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice	
Evolution prévisible et perspectives d'avenir	
Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	
Activité en matière de recherche et développement	
Filiales et participations	
Activité des filiales et participations	
Sociétés contrôlées et participations	
Prises de participation, prises de contrôle ou cession de participations	
Détenion du capital	
Facteurs de risque	
Participation des salariés au capital	
Résultats – affectation	
Conventions	
Administration et contrôle du Groupe	
Informations sociales et environnementales	
Options de souscription et d'achat d'actions	
Achat par la Société de ses propres actions	
Attribution d'actions gratuites	
Délégations de compétences et de pouvoirs au Conseil d'Administration	
Délais de paiement des fournisseurs	
II - Rapport du Président du Conseil d'Administration	24
Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce	
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	
III - Comptes consolidés	33
Bilan consolidé	
Compte de résultat consolidé	
Autres éléments du résultat global	
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	
Tableau des flux de trésorerie consolidés	
Notes annexes aux comptes consolidés	
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	
IV - Comptes sociaux	64
Bilan	
Compte de résultat	
Annexe aux comptes sociaux	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	
V - Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport financier annuel (article 223-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)	81
VI - Assemblée Générale du 31 janvier 2012	81
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Annuelle	

I - Rapport du Conseil d'Administration

I. ACTIVITE DU GROUPE

I.1. - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

a) Activité et résultats

L'activité « Produits à Marque Propre » enregistre une hausse de 9 % sur 12 mois, passant de 37.150 K€ contre 35.124 l'exercice précédent.

Cette progression s'explique par le gain de deux marchés importants (Iniha (7 m€) et l'AP de Paris (3,5 M €)) qui ont démarré au 4^{ème} trimestre 2010 ; globalement l'activité est soutenue sur le 2ème semestre et a progressé de 45 % sur le 4^{ème} trimestre.

Il est à noter toutefois que cette activité a subi de fortes hausses sur les deux matières premières (latex et coton) et un cours euro/dollar défavorable.

L'activité à l'exportation est en croissance de 18 % sur la période et représente 14,1 % des ventes.

Le chiffre d'affaires de l'activité « Vente/Location » est en recul de 3 % avec un chiffre d'affaires s'élevant à 28.750 K€ contre 29.035 K€ pour l'exercice précédent.

Ce recul s'explique par une baisse du chiffre d'affaires collectivités chez PARAMAT, les ventes aux particuliers ayant été privilégiées, et par un décalage chez BIOMAT de l'installation d'équipements de blocs opératoires.

Cependant, compte tenu de l'amélioration du point mort, la division gagne deux points de marge commerciale et tend ainsi à retrouver un équilibre d'exploitation.

Au 31 juillet 2011, le résultat opérationnel s'est élevé à - 593 K€ (contre 2,1 M€ au 31 juillet 2010).

Cet exercice a été marqué par :

- la diminution de la marge brute dans la partie fabrication en raison principalement de la hausse des matières premières ;
- une augmentation de 2 points de marge dans la distribution en raison de l'abandon du marché des collectivités ;
- une meilleure négociation avec les fournisseurs qui a permis une amélioration des conditions d'achat ;
- des taux de change défavorables ;
- des dépréciations sur des actifs (stocks à rotation lente, créances clients,) plus importantes que les années précédentes.

Le montant des charges financières au 31 juillet 2011 de 688 K€ contre 952 K€ pour l'exercice clos le 31 juillet 2010. Cette diminution est principalement due à la baisse de l'endettement du Groupe

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net consolidé ressort à - 0,8 M€ contre + 0,8 M€ sur la période précédente.

La perte nette de l'activité « Distribution » est 1,1 M€ contre une perte de 0,8 M€ pour l'exercice précédent, tandis que le résultat des « Produits à Marque Propre » passe d'un bénéfice de 1,5 M€ à une légère perte de 0,1 M€

La société MEDIS SANTE, détenue à hauteur de 33,33 % par EUROMEDIS GROUPE et spécialisée dans la nutrition et la perfusion pour l'Hospitalisation A Domicile (HAD), a contribué au résultat net à hauteur de 71 K€ sur l'exercice. MEDIS SANTE a ouvert une nouvelle agence à Aubagne.

<i>En millions d'euros</i>	31/07/2011	31/07/2010	écart
Chiffre d'affaires	65,9	64,2	-
Marge brute	23,51	26	- 4,6
Résultat opérationnel	- 0,60	2,1	- 2,7
Résultat avant impôt	- 1,22	1,3	- 0,2
Résultat net	- 0,82	0,8	- 2,5
Capitaux propres	20,2	18,4	+ 1,8
Gearing (1)	71 %	82%	
Gearing retraité de l'emprunt obligataire	59 %	56%	

Marge brute : Chiffre d'affaires – coût d'achats de matières consommées

Résultat opérationnel : Résultat avant impôt et charges financières

(1) hors effets escomptés non échus et cession de créances OSEO.

b) Evénements marquants de l'exercice

L'exercice écoulé a été marqué par les décisions ou opérations suivantes :

- Dans le cadre des attributions gratuites d'actions décidées par le Conseil d'Administration en date des 12 février 2007 et 18 février 2008, il a été décidé, lors de la séance du 31 janvier 2011, l'attribution définitive de 7.000 actions représentant une augmentation de capital de 14.000 Euros, réalisée par incorporation de réserves. Le capital a ainsi été porté de 4.771.554 Euros à 4.785.554 Euros, divisé en 2.392.777 actions de 2 Euros de valeur nominale chacune, de même catégorie.
- Le Conseil d'Administration a mis en œuvre, lors de sa séance du 16 février 2011, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale en date du 31 janvier 2011 à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant nominal de 1.196.398 Euros, par émission de 598.194 actions nouvelles de 2 Euros, avec maintien du droit préférentiel des actionnaires.

Ces actions ont été proposées au public entre le 3 mars et le 11 mars 2011. Le prix de souscription a été fixé à 4,50 Euros, dont 2 Euros de valeur nominale et 2,50 Euros de prime d'émission.

Dans sa séance du 25 mars 2011, le Conseil a constaté que le nombre total des actions émises suite à la souscription des actions s'élevait à 598.194 actions et a décidé de porter le capital social de 4.785.554 Euros à 5.981.942 Euros, divisé en 2.990.971 actions de 2 Euros de valeur nominale chacune, de même catégorie.

- EUROMEDIS GROUPE a consenti le 28 février 2011 un abandon de créance en faveur de sa filiale, la société PARAMAT, pour un montant de 400.000 Euros.

- EUROMEDIS GROUPE a constitué les provisions suivantes :
 - Une provision complémentaire pour dépréciation des créances clients de PARAMAT pour un montant de 200.000 Euros.
 - Des dépréciations de stocks à rotation lente pour un montant total de 251.000 Euros.
 - Une provision pour dépréciation des actifs du fonds de Nice pour 21.000 Euros.

I.2. - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'activité du 1^{er} trimestre 2011/12 est en progression de 22 % par rapport au 1^{er} trimestre 2010/11 grâce au plein effet des nouveaux marchés obtenus sur le 2^e semestre 2011 et à une base de comparaison favorable compte tenu d'un du faible niveau d'activité au cours du 1^{er} trimestre 2010/2011. Ainsi, sur le 1^{er} trimestre 2011/2012 EUROMEDIS GROUPE a réalisé un chiffre d'affaires de 17 M€ contre 14 M€ sur la même période de l'exercice précédent.

- **Produits à Marque Propre**

L'activité « Produits à Marque Propre » ressort à 10,4 M€ contre 7,3 M€ sur le 1^{er} trimestre 2011/2012 pour les raisons indiquées ci-dessus.

- **Vente / Location**

L'activité « Vente / Location » est comparable à celle de l'exercice précédent et ressort à 6,7 M€.

Sur l'ensemble de l'exercice en cours, le Groupe attend une croissance de ses ventes supérieure à 12 % avec un redressement significatif de ses marges sur l'ensemble des structures grâce à un effet volume et au redressement des fondamentaux, savoir :

- La répercussion progressive des hausses des prix des matières premières ;
- Le retour à des prix d'achat sur les matières premières plus normaux ;
- La baisse sensible de la masse salariale ;
- La baisse des frais généraux, en particulier des frais de logistique avec la fermeture de la plateforme de Toulouse ;
- La fermeture de deux sites non rentables dans la distribution ;
- Le démarrage de la franchise PARAMAT ;
- Le développement de l'activité à l'exportation (Abu Dhabi et Espagne).

EUROMEDIS GROUPE n'exclut pas de nouvelles cessions d'actifs non stratégiques.

I.3. - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- EUROMEDIS GROUPE a procédé au remboursement anticipé au 1^{er} août 2011 du solde de l'emprunt obligataire émis le 24 mars 2005 pour 4,7 M€ grâce à l'augmentation de capital réalisée le 25 mars 2011. Ce sont ainsi 123.625 obligations qui ont été remboursées pour un montant de 2.348.875 Euros.

- Un nouveau bâtiment de logistique situé à Neuilly sous Clermont a été mis en service sur le début de l'exercice en cours.

I.4. - Activité en matière de recherche et de développement

La Société ne développe pas directement de politique de recherche et de développement.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

II.1. - Activité des filiales et participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'activité et des résultats des filiales de la société EUROMEDIS GROUPE et des sociétés contrôlées par elle.

Ces filiales constituent trois secteurs, savoir ;

- **Secteur conception / fabrication** :

Activité : Négoce de matériel médical.

Cette activité reprend les exploitations des sociétés suivantes :

- ✓ LABORATOIRES EUROMEDIS
- ✓ LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE
- ✓ RDJ

- **Secteur distribution / prestation de services / location**

Activité : Achat, vente de matériel médical, notamment par correspondance, vente et location de véhicules et de matériel pour handicapés physiques.

Cette activité reprend les exploitations des sociétés suivantes :

- ✓ PARAMAT
- ✓ DR MEDICAL
- ✓ LA CABANE MEDICALE
- ✓ PHARMAREVA
- ✓ MEDI MAT
- ✓ ADAPTATION PARA MEDICALE
- ✓ VAL DE LOIRE MEDICAL
- ✓ HAUTE GARONNE MEDICAL
- ✓ CARMAUX MEDICAL SERVICES
- ✓ MEDIS SANTE
- ✓ BIOMAT

- **Siège**

- ✓ EUROMEDIS GROUPE

Cette structure reprend les fonctions transversales du Groupe EUROMEDIS (comptabilité, finance, communication, approvisionnement,...) via la société EUROMEDIS GROUPE.

Nous vous présenterons ci-après en détail les comptes annuels consolidés de la société EUROMEDIS GROUPE que nous soumettrons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

II.2. - Sociétés contrôlées et participations

Dénomination sociale	Siège social	Capital En Euros	% d'intérêt
SA LABORATOIRES EUROMEDIS	ZA La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont	500.000	99,76%
SARL PARAMAT	ZA La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont	300.000	99,98%
SARL DR MEDICAL	ZA La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont	7.622	100%
SCI RDJ	ZA La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont	1.525	99,77%
SARL LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	ZA La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont	10.000	70 %
SAS CARMAUX MEDICAL SERVICES	18, avenue Albert Thomas 81400 CARMAUX	64.000	99,98%
SAS BIOMAT	ZA La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont	20.000	100 %
S.A. PHARMAREVA	ZA de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers	40.000	49,92%
SARL MEDI MAT	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	285.000	49,92%
SARL ADAPTATION PARA MÉDICALE	ZI du Grand Port – 33320 Bègles	8.000	34,94%
SARL VAL DE LOIRE MEDICAL	Rue de l'ingénieur Morandière – 37260 Monts	20.000	34,94%
SARL HAUTE GARONNE MEDICAL	Route de Clauzolles – 31410 NOE	170.000	39,35 %
SARL LA CABANE MEDICALE	60, rue Victor Hugo – 24000 Périgueux	15 250	32,78%
SAS MEDIS SANTE	181 rue Eugène Piron - 13300 SALON DE PROVENCE	15.000	33,33 %
SARL MEDIS SANTE PROVENCE	5 avenue du Millet 13400 AUBAGNE	2.500	26,66 %

II. 3. - Prises de participation, prises de contrôle ou cession de participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a pas pris, au cours de l'exercice, une participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société, et ne s'est pas non plus assuré le contrôle d'une telle société.

III. DETENTION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous

portons à votre connaissance l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des 2/3 du capital social ou des droits de vote au 31 Juillet 2011 :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Pleine propriété			
Jean-Pierre ROTURIER	658.982	22,03	31,91
Danielle ROTURIER	212.570	7,11	10,30
IDIA (Groupe Crédit agricole)	187.812	6,28	4,55
SOCADIF	208.232	6,96	5,04
GSD	130.000	4,35	3,15
BNP DEVELOPPEMENT	190.000	6,35	4,60
Usufruit			
Jean-Pierre ROTURIER	37.500		
Danielle ROTURIER	37.500		

IV Facteurs de risque

Risque de change :

La société LABORATOIRES EUROMEDIS réalise l'essentiel de ses achats de marchandises en Asie supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises, essentiellement sur le dollar américain.

Pour couvrir le risque de change, le Groupe procède à des achats à terme de devises et est en lien avec ses partenaires bancaires pour réaliser toutes formes de couverture de change et réduire son exposition au risque de change.

La politique de couverture des risques de change est identique à celle des exercices précédents.

Le dollar a connu une progression moyenne de 1,3850 % au 31 juillet 2011 par rapport au 31 juillet 2010.

Le Groupe est couvert à hauteur de plus de 70 % de ses besoins en devises qui s'élèvent en moyenne à 3 millions de dollars par mois.

Au 31 juillet 2011, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois à venir était de 14.300 KUSD.

	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans
Passifs financiers			
Actifs financiers			
Position nette avant gestion			
Hors bilan	14 300 000		
Position nette après gestion			

En cas de variation à la hausse de 0,1 dollar US de la devise en moyenne sur l'exercice, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 200 K€.

Risque de taux :

Le risque de taux provient directement des conditions des emprunts que le Groupe EUROMEDIS a contractés et des placements qu'il a réalisés. Les emprunts contractés sont en majorité à taux fixe.

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt est due principalement à son endettement.

Le Groupe a contracté des emprunts à taux variable pour financer une partie de ses croissances externes. Seuls deux emprunts à taux variable peuvent exposer le Groupe à une hausse des taux de référence. Leur durée est de 7 ans et court jusqu'à juillet 2012 et 2017. Seul l'emprunt à taux variable d'un montant de 2.000 K€ est couvert par un CAP dont le terme est identique à celui des emprunts couverts.

Au 31 juillet 2011, le capital restant dû par nature de taux hors obligations convertibles est le suivant :

- Taux fixe : 4.451 K€ (dont 2.000 K€ capés)
- Taux variable : 113 K€ (hors crédit bail immobilier)

L'impact d'une hausse de 0,5 % des taux sur les emprunts à taux variable serait de 11 K€ sur la charge d'intérêt du Groupe.

Société	Banque	Nominal	Taux	Capital restant dû au 31/07/2010	Intérêts jusqu'au 31/07/2011	Impact variation de 1%
PARAMAT	BNP	700.000	Euribor 3 mois	112.710	4.308	1 127
EUROMEDIS GROUPE	BNP BP LCL SG	2.000.000	Euribor 3 mois	2 000 000	72 178	10 000
Total		2.700.000		2 112 710	Total impact	11 127

Risque action :

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une société de bourse.

Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué principalement de SICAV et Fonds Communs de Placement sans composante actions.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture pour couvrir ces positions.

Risque sur matières premières :

Pour gérer valablement le risque matières premières, le Groupe tente d'apprécier l'exposition à ce risque et d'appréhender les conséquences effectives et probables des fluctuations de cours.

Les principales matières premières utilisées dans les produits EUROMEDIS sont le latex, le coton, les dérivés du pétrole, la pâte à papier.

Les conditions tarifaires des contrats d'approvisionnement en matières premières (prix fixe ou prix indexé, etc...) s'effectuent sur un produit fini incluant les matières premières.

Les contrats passés avec les clients permettent le plus souvent de répercuter aux clients les évolutions des prix d'achats des matières premières dans un délai de 3 à 4 mois.

La gestion du risque matières premières est réalisée au niveau de la société LABORATOIRES EUROMEDIS et prévoit que dans le cadre de l'exercice budgétaire, un prix cible « budget » est défini et réactualisé mensuellement.

Aucun Produit dérivé n'est utilisé pour couvrir le risque matières premières.

Le Groupe estime au 31 juillet 2011 que 23 M€ d'achats import de marchandises sont exposés à une variation des matières premières. Seuls 50 % ne sont pas impactés par ce risque puisque le Groupe peut répercuter immédiatement la variation des matières premières à ses clients. Les autres 50 % peuvent l'être dans un délai de quatre mois environ.

En conséquence, en cas de variation des cours des matières premières à la hausse de 10 %, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 120 K€.

Risque de crédit :

Pour l'activité « Produit à Marque Propre » (LABORATOIRES EUROMEDIS), le risque de crédit des créances clients est maîtrisé dès l'émission de la créance par la cession de celle-ci à OSEO dans le cadre des marchés publics. Le reste du chiffre d'affaires est réalisé auprès de collectivités médicales privées (cliniques, maisons de retraite, EHPADS,..), de revendeurs de matériel médicaux chirurgicaux, de revendeurs de produits d'hygiène et de pharmacies qui ne représentent pas de risques majeurs d'impayés.

Pour l'activité « Distribution », les clients sont des professionnels de la santé, des caisses d'assurance maladie, des mutuelles et des particuliers. Pour ces derniers, le risque ne porte que sur la part résiduelle non prise en charge par la sécurité sociale.

Ces créances sont suivies en interne quotidiennement et les processus de recouvrement sont immédiatement mis en place.

Le niveau des créances douteuses est inférieur à 1% du chiffre d'affaires.

Risque de liquidité :

L'ensemble des contrats de prêts relatifs aux emprunts en cours contient des clauses d'exigibilité anticipée classique, à savoir notamment :

- non paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,

- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non respect des engagements pris auprès des établissements financiers, dont les covenants financiers visés ci-après.

Les lignes de crédit à la disposition du Groupe (découverts bancaires) s'élèvent à 5,7 M€.

↳ Covenants financiers :

Il est rappelé que l'emprunt bancaire de 2.000 K€ contracté auprès d'un pool bancaire le 30 juin 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe Euromedis au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes Financières Nettes / EBE Retraité
- R3 : Cash Flow Libre / Service de la Dette
- R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2010, les deux ratios R2 et R4 n'ont pas été respectés. En conséquence, la totalité du montant du capital restant dû à raison de l'emprunt de 2.000 K€ est considéré comme ayant une échéance à moins d'un an et figure donc dans les passifs courants, et ce conformément à la doctrine comptable.

Toutefois, après discussions avec le pool bancaire, ce dernier a accepté de surseoir aux cas de défaut et d'exigibilité anticipée relatifs au non respect des ratios R2 et R4 en juillet 2011, et pour redéfinir le ratio R2 au titre de l'exercice 2010/2011.

Compte tenu des résultats dégagés à fin juillet 2011, les ratios R2 et R4 ne sont pas respectés ce qui conduit à classer l'ensemble de la dette concernée par ces covenants en passifs courants (donc à échéance à moins d'un an).

Emprunt obligataire :

Il est rappelé qu'EUROMEDIS GROUPE avait émis, le 24 mars 2005, un emprunt obligataire d'un montant de 4.697.750 Euros, correspondant à l'émission de 247.250 obligations convertibles en actions.

Compte tenu du contexte économique, une Assemblée Générale des obligataires s'est réunie le 21 mai 2010 suivie d'une Assemblée générale des actionnaires le 14 juin 2010.

Elles ont décidé :

- o de rembourser 50 % des obligations le 1^{er} août 2010 et 50 % le 31 décembre 2012 ; il demeurait donc, au 30 juillet 2011, 123.625 obligations convertibles à tout moment en actions de la société EUROMEDIS GROUPE, au gré des porteurs ;
- o de modifier le taux d'intérêt : jusqu'au 31 juillet 2010 les obligations ont porté intérêt au taux annuel de 4,75 % du nominal ; à compter du 1^{er} août 2010, les obligations ont porté intérêt au taux annuel de 5,25 % du nominal ;
- o de modifier la parité de conversion des obligations en actions : jusqu'au 31 juillet 2010, chaque obligation pouvait être convertie en 1 actions de 2 Euros de valeur nominale ; à compter du 1^{er} août 2010, chaque obligation pouvait être convertie en 1,5 actions de 2 Euros de valeur nominale, chaque action nouvelle ayant un prix d'émission de 19 Euros.

A moins qu'elles n'aient été amorties de façon anticipée, échangées ou converties, les obligations devaient être amorties en totalité par remboursement le 31 décembre.

Afin d'accélérer le désendettement du Groupe, EUROMEDIS GROUPE a réalisé en mars 2011 une augmentation de capital de 2,7 M€ qui a ensuite permis de rembourser par anticipation, le 1^{er} août 2011, les 123.625 obligations existant à cette date. A ce jour, l'emprunt obligataire du 24 mars 2005 a donc été totalement amorti par remboursement.

V. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que la participation des salariés au capital de la Société à la clôture de l'exercice représente 8.052 actions.

VI. RESULTATS – AFFECTATION

VI.1. Examen des comptes sociaux d'EUROMEDIS GROUPE

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2011, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 902 334 Euros contre 2 105 472 Euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de -9,65%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 325 266 Euros contre 1 265 948 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 4,69%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 30 125 Euros contre 29 346 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 516 837 Euros contre 580 213 Euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 10,92%.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 231 164 Euros contre 244 170 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,33%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 13 personnes contre 12 personnes pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 5 660 Euros contre 35 595 Euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 84,10%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 109 199 Euros contre 2 155 275 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 12 081 Euros contre 9 426 Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 28,17%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier déficitaire de (51 466) Euros [(-750 082) Euros pour l'exercice précédent], il s'établit à (39 385) Euros contre (740 656) Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 27 898 Euros contre (3 198) Euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de (95 843) Euros contre (108 514) Euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2011 se solde par un bénéfice de 84 356 Euros contre une perte de (645 899) Euros pour l'exercice précédent.

VI.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 84.356 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

bénéfice de l'exercice 84.356 Euros
En totalité au compte « Report à nouveau » déficitaire.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 16 805 182 Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et la part éligible à l'abattement prévu par l'article 158 dudit Code, ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Eligibilité à l'abattement Prévu à l'art. 158 du CGI
31 Juillet 2009	0,10	0,10
31 Juillet 2010	Néant	Néant
31 Juillet 2011	Néant	Néant

VI.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice prennent en charge des dépenses visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant de 23.845 Euros et qui ont donné lieu à une imposition de 7.948 Euros.

VI.4. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, figure ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau financier	31/07/2011	31/07/2010	31/07/2009	31/07/2008	31/07/2007
I – Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social	5.981.942	4 771 554	4 771 554	4 771 554	4 764 454
b) Nombre d'actions émises	2 990 971	2 385 777	2 385 777	2 385 777	2 382 227
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 902 334	2 105 472	1 892 037	1 964 768	1 699 845
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	0,00	- 769 422	100 980	564 573	236 857
c) Impôt sur les bénéfices	- 95 843	- 108 514	-1 434 161	- 51 096	65 574
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	84 356	- 645 899	1 497 451	422 344	126 795
e) Résultat distribué	0	0	0	167 004	238 223
f) Participation des salariés	0	10 559	0	28 115	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions	0,00	- 0,28	0,64	0,26	0,07
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,03	- 0,27	0,63	0,18	0,05
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV – Ventilation de la nature des actions					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
c) Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
V - Personnel					
a) Nombre de salariés	13	12	15	17	14
b) Montant de la masse salariale	516 837	580 213	710 418	686 640	619 808
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	231 164	244 170	298 975	301 134	269 880

VII. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration ainsi que celles qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

IX. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L. 225-39 du Code de commerce, toute convention portant sur des opérations courantes et conclue à des conditions normales intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son Directeur général, l'un de ses Directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 doit être communiquée par l'intéressé au Président du Conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

A cet égard, il est ici précisé qu'en application des dispositions de la loi n°2003-706 en date du 1^{er} août 2003, dite "Loi de Sécurité Financière", lesdites conventions n'ont plus à faire l'objet de la procédure susvisée lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties.

Nous vous informons que les opérations intervenues entre les différentes sociétés du Groupe EUROMEDIS constituent des conventions de la nature de celles visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce.

X. ADMINISTRATION ET CONTROLE DU GROUPE

X.1. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, figure, ci-après, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein de toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

➤ M. Jean-Pierre ROTURIER

- | | |
|-----------------------------|---|
| • SA EUROMEDIS GROUPE | Administrateur et Président Directeur Général
Fin de mandat : 31/07/2016 |
| • SA LABORATOIRES EUROMEDIS | Administrateur et Président
Fin de mandat : 31/07/2012 |
| • SAS BIOMAT | Président
Fin de mandat : 31/07/2015 |
| • SA PHARMAREVA | Directeur Général
Fin de mandat : 31/07/2014 |
| • SARL PARAMAT | Gérant |
| • SARL DR MEDICAL | Gérant |
| • SARL JPR CONSULT | Gérant |
| • SCI MAI | Gérant |

- SCI M.C.P. Gérant
- SCI LS IMMOBILIER Gérant
- SCI RDJ Gérant
- SCI RMC Gérant
- SCI R.S.E. Gérant
- **Mme Danielle ROTURIER**
- SA EUROMEDIS GROUPE Administrateur et Directeur Général Délégué
Fin de mandat : 31/07/2016
- SA LABORATOIRES EUROMEDIS Administrateur
Fin de mandat : 31/07/2012
- SASU CARMAUX MEDICAL SERVICES Président
Fin de mandat : 31/07/2013
- SCI MAI Gérant
- SCI M.C.P. Gérant
- SCI R.S.E. Gérant
- **M. Mathieu ROTURIER**
- SA EUROMEDIS GROUPE Administrateur
Fin de mandat : 31/07/2016
- SA LABORATOIRES EUROMEDIS Administrateur et Directeur Général Délégué
Fin de mandat : 31/07/2012
- SARL LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE Gérant
- **M. Jacques FRUCHET**
- SA EUROMEDIS GROUPE Administrateur
Fin de mandat : 31/07/2016
- SA METTLER TOLEDO FRANCE Président Directeur Général
- **M. Bernard HEURTIER**
- SA EUROMEDIS GROUPE Administrateur
Fin de mandat : 31/07/2016

X.2. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux dirigeants de l'entreprise consolidante s'élève à 213.707 K€ répartis de la manière suivante :

	Rémunération brute	Avantages en nature	Total
Jean-Pierre Roturier <i>Président-Directeur général</i>	0	0	0
Danielle Roturier <i>Directeur général délégué</i>	130.000	4.116	134.116
Mathieu Roturier <i>Administrateur</i>	75.295	4.296	79.591
Total			

Nous vous indiquons qu'aucun engagement dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci, n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

X.3. Gouvernement d'entreprise

X.3.1. Comité d'audit

Nous vous rappelons que le Comité d'audit a été mis en place par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 novembre 2010.

Le Comité d'Audit est composé des membres suivants :

- M. Mathieu ROTURIER *Président*
- M. Jacques FRUCHET
- M. Bernard HEURTIER

X.3.2. Comité des rémunérations

Nous vous rappelons que le Comité des rémunérations a également été mis en place par le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 novembre 2010.

Le Comité des rémunérations est composé des membres suivants :

- M. Mathieu ROTURIER *Président*
- M. Bernard HEURTIER
- Mme Danielle ROTURIER

XI. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

XI.1. Informations sociales

Les tableaux font état des situations du GROUPE au 31 juillet de chaque année.

▪ Effectif moyen

	2011	2010	2009
Hommes	147	175	195
Femmes	122	115	172
Total	269	290	367

▪ Age et ancienneté

		2011	2010	2009
Age moyen	Hommes	43,83	41,65	41,69
	Femmes	42,32	41,60	41,26
Ancienneté moyenne	Hommes	7	7,25	7,43
	Femmes	8,48	8,41	8,46

▪ Départs

	2011	2010	2009
Démissions-Ruptures conventionnelles	36	58	42
Licenciements	1	17	4
Fin de CDD	24	27	38
Retraite	3	-	6
Fin de période d'essai	15	3	0
Décès	-	-	-
Mutations	3	-	1
Total	82	105	91

▪ Organisation du temps de travail

	2011	2010	2009
Temps plein	255	281	347
Temps partiel	17	8	20
	272	290	367

▪ Absentéisme – Nombre de journées d'absence

	2011	2010	2009
Maladies et cures	2.901	4.612	4.049
Accident de travail ou de trajet	781	612	524
Maternité	684	730	487
Total	4.366	5.954	5.060

- **Evolution des rémunérations (charges incluses)**

	2011	2010	2009
Moyenne par an (En €)	38.370	37.920	32.900
Sur un effectif moyen de	269	290	367

- **Rémunération brute mensuelle moyenne (2011), en Euros :**

	Hommes	Femmes
Cadres	3.948	3.909
Employés	1.928	1.873

- **Charges salariales globales, en milliers d'Euros :**

	2011	2010	2009
Frais de personnel	10.790	10.997	12.074
Valeur ajoutée	12.376	14.561	11.873
Ratio frais personnel VA	0,87	0,75	1,017

- **Montant moyen de la participation par bénéficiaire, en Euros :**

	2011	2010	2009
Participation	0	435	0
Intéressement	0	0	0
Total		435	0

- **Accidents du travail**

	2011	2010	2009
Nombre d'accidents du travail	17	16	18

- **Nombre de travailleurs handicapés**

	2011	2010	2009
Nombre de travailleurs handicapés	3	3	3

XI.2. Informations environnementales

L'activité de la Société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Devant la demande importante des hôpitaux tant publics que privés concernant la fabrication de nos produits, particulièrement environnementale, nous avons mis en place, d'une part, une démarche en vue d'une certification ISO 14000 pour notre unité de Neuilly sous Clermont et, d'autre part, des contrats adaptés pour nos fournisseurs asiatiques.

- Actions et engagements pour l'impact écologique :

Actuellement, plusieurs sous traitants ont décidé de suivre cette voie de la certification pour optimiser la réduction de la production de déchets et pour mettre en œuvre des process de fabrication écologiquement propres.

- Cycle de fabrication et d'acheminement :

La demande du Groupe fait partie intégrante des cahiers des charges avec les sous-traitants de la société LABORATOIRES EUROMEDIS et spécifient les points suivants :

- Etude des process utilisés et recherche des améliorations dans le domaine de la pollution environnementale.
 - Traitement et recyclage des déchets
 - Mise en place de la conformité aux normes EN ISO 14000
 - Réalisation d'une étude d'émission de CO2 afin d'évaluer les quantités émises et les possibilités de réductions
 - Etudes logistiques avec :
 - Etude sur les packagings recyclables
 - Etude sur les volumes transportés
 - Etude sur les moyens de transports (par ex : bateau porte container, avec réduction de consommation grâce à l'utilisation de voiles)
- Réduction de la consommation de papier et dématérialisation de la transmission documentaire :

Le Groupe a mis en place et développé un nouveau système informatique, ERP, afin d'optimiser les relations Clients/Euromedis/Fournisseurs.

En ce qui concerne la logistique, il sera démarré prochainement la lecture et le suivi de l'ensemble des références avec une lecture CODE BARRE, selon l' EAN 128 permettant de suivre les produits par référence, date de fabrication, date de péremption et numéro de lot, réalisant ainsi une traçabilité intégrale sans multiplication des documentations papier.

De même, le traitement des réclamations intègre aujourd'hui une fiche informatique dont le traitement se fait par email et permet de limiter les excédents papier (type fax, suivi dossiers, archivage, etc...).

Cet ERP permettra la réduction notable du papier utilisé aussi bien dans les laboratoires que chez les partenaires (Clients- Fournisseur).

D'une manière générale, EUROMEDIS GROUPE fait ses meilleurs efforts dans le cadre de l'exercice de ses activités afin d'obtenir de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services internationaux qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités en évitant ou limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement.

XII. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

XIII. ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Usant de la faculté que l'Assemblée Générale en date du 9 juillet 2007, du 30 janvier 2009 puis du 28 janvier 2010 et enfin du 31 janvier 2011 lui a consenti pour une période de 18 mois, le Conseil d'Administration a procédé à l'acquisition et la vente des titres EUROMEDIS GROUPE.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2011, la société a acquis 129 639 actions dans le cadre de la régularisation des cours sur la base d'un cours moyen pondéré de 4,896 Euros, soit un montant global de 582 029.33 Euros. Elle a par ailleurs cédé 131 431 actions sur la base d'un cours moyen pondéré de 4,5115 Euros, soit un montant global de 592 955,85 Euros.

Au 31 juillet 2011, la société détenait un total de 31 173 actions propres, représentant 1,1 % du capital.

Nous vous proposons dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de renouveler pour une nouvelle période de dix-huit mois l'autorisation faite au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions et en vue, le cas échéant, de les annuler. Cette autorisation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

XIV. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions effectuées au profit du personnel et/ou mandataires sociaux du Groupe ne détenant pas plus de 10% du capital social de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2011.

Il convient de souligner que, conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, cette attribution gratuite n'a pas pour effet de permettre aux personnels et/ou mandataires sociaux du Groupe de détenir plus de 10% du capital social.

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 3 octobre 2005 a autorisé votre Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE.

Le Conseil d'Administration, aux termes de ses décisions en date des 12 février 2007 et 18 février 2008, a décidé de procéder à l'attribution respectivement de 4.000 et 3.750 actions réparties entre 15 salariés de la société.

En raison de difficultés techniques rencontrées avec le gestionnaire des titres, c'est donc lors de sa séance du 31 janvier 2011 que le Conseil d'Administration a décidé l'attribution définitive de 7.000 actions représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 14.000 Euros, réalisée par incorporation de réserves. Les salariés ont la qualité d'actionnaires depuis l'inscription en compte de ces actions, étant précisé qu'ils ont l'obligation de conserver ces titres pendant une période de deux années après laquelle les titres seront librement négociables.

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 31 janvier 2010 a renouvelé l'autorisation donnée à votre Conseil d'Administration de consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE.

Cette autorisation a été renouvelée pour une période de trente-huit mois ayant commencé à courir à compter de l'assemblée du 31 janvier 2010.

XV. DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS EN FAVEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUTORISATIONS FINANCIERES

Nous vous proposons de renouveler deux des autorisations et délégations de compétences à votre Conseil d'Administration afin de permettre à votre Société de continuer à disposer, avec rapidité et souplesse, des moyens nécessaires, le cas échéant, à son financement.

Ces autorisations et délégations de compétences ont pour objet de permettre à votre Conseil d'Administration :

- D'opérer en bourse ou autrement, notamment par achat d'actions de la Société, en vue de conserver ces actions, de les attribuer aux salariés, de procéder à des opérations d'échange, ou à l'animation du marché des titres au moyen d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, ou encore en vue de les annuler. L'annulation des titres se fera dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois. Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat et le prix minimum de vente, hors frais d'acquisition et de cession, à respectivement 20,00 Euros et 2,20 Euros par action. Le détail du programme de rachat fera l'objet d'une publication préalable à destination du Public (**sixième résolution**) ; cette autorisation serait consentie pour une période de 18 mois à compter du jour de votre Assemblée et prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.
- De réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois (**septième résolution**) ; cette autorisation serait consentie pour une période de 18 mois à compter du jour de votre Assemblée et prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Votre Conseil d'Administration émettra un rapport complémentaire en cas d'utilisation de ces autorisations ou délégations de compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7 du Code de commerce, information en sera donnée chaque année à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Nous vous rappelons que votre Conseil, dans sa séance du 16 février 2011 a décidé de mettre en œuvre l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 janvier 2011 à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant nominal de 1.196.388 Euros, par émission de 598.194 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 Euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription,

et qu'il a constaté, dans sa séance du 25 mars 2011, que le nombre total des actions nouvelles émises suite à la souscription des actions s'est élevé à 598.194 actions, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 1.196.388 Euros.

Après cette opération, le capital social de votre Société s'élève à 5.981.942 Euros, divisé en 2.990.971 actions de 2 Euros de nominal chacune

XVI . DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition, à la date du 31 juillet 2011, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

En K€	Total		Echues		30 jours	
	31/07/2011	31/07/2010	31/07/2011	31/07/2010	31/07/2011	31/07/2010
Dettes fournisseurs	85	259	21	151	64	108

Nous vous précisons que ces montants ne prennent en compte que ceux facturés à la date de clôture de l'exercice.

II - Rapport du Président du Conseil d'Administration

A – Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce

I - Gouvernance d'entreprise

Code de référence

Le Conseil d'Administration a adopté le code de gouvernement d'entreprise établi par l'AFEP et le MEDEF.

Composition du Conseil d'Administration et conditions de préparation et d'organisation de ses travaux

I.1 – Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de cinq membres dont la désignation suit :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| • Monsieur Jean-Pierre ROTURIER | <i>Président-Directeur Général ;</i> |
| • Madame Danielle ROTURIER | <i>Directeur Général délégué ;</i> |
| • Monsieur Mathieu ROTURIER | <i>Administrateur</i> |
| • Monsieur Jacques FRUCHET | <i>Administrateur indépendant</i> |
| • Monsieur Bernard HEURTIER | <i>Administrateur indépendant</i> |

I.2 – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les Administrateurs sont convoqués dans le respect des dispositions statutaires.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués avant les réunions et plus généralement dès qu'un événement majeur le justifie.

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège social.

Afin de préparer ses travaux, le Conseil a créé en son sein deux Comités :

- Le Comité des rémunérations
- Le Comité d'Audit

Ces comités comprennent en leur sein des administrateurs indépendants qui ont un accès direct à l'information désirée auprès des responsables opérationnels salariés. Ils réunissent chacun trois administrateurs.

C'est donc suite à la nomination de deux administrateurs indépendants le 14 juin 2010, le Conseil d'Administration a mis en place, lors de sa réunion du 23 novembre 2010, les deux Comités spécialisés (Comité d'Audit et Comité des rémunérations).

Réunions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2011

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises. Ces réunions ont notamment porté sur :

- L'examen des comptes annuels et semestriels du groupe et de la société ;
- L'abandon de créance au bénéfice de la société PARAMAT ;
- La réalisation d'augmentations du capital social.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil, communiqué sans délais aux Administrateurs et approuvés lors de la réunion suivante.

Nous vous précisons que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2011 ont été arrêtés au cours de la séance du 28 novembre 2011.

II - Principes et règles de détermination des rémunérations et des avantages alloués aux membres du Conseil d'Administration

Le Comité des rémunérations se réunit chaque année afin d'examiner la politique de la Société en matière de rémunérations et d'égalité professionnelle. Il émet un rapport qui est présenté au Conseil.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence alloués aux Administrateurs. Le Conseil d'Administration détermine chaque année les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres. Il a été décidé de ne pas distribuer les jetons de présences alloués au Conseil par l'Assemblée Générale réunie le 31 janvier 2011.

Il est proposé à l'Assemblée Générale se réunissant le 31 janvier 2012 d'attribuer un montant global de 11.000 Euros au Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 juillet 2011.

Informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce :

1° Structure du capital de la société :

La structure du capital de la société est la suivante :

	Au 31 juillet 2011	
	Nombre d'actions	% du capital
Sous-total famille	1.250.078	41,80 %
Personnes morales	724.616	24,23 %
Public	1.016.277	33,97 %
TOTAL	2.990.971	100,00 %

2° Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 : *Aucune restriction de cette nature n'est prévue.*

3° Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 : *Le capital social est détenu à 42% par la famille*

Roturier. Les acteurs les plus importants sont IDIA, SOCADIF (du Groupe Crédit Agricole), BNP DEVELOPPEMENT et la région Picardie.

4° Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : *Il n'existe aucun détenteur de droits de contrôles spéciaux.*

5° Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : *Il n'existe aucun mécanisme de contrôle de cette nature*

6° Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

7° Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société : *L'assemblée sous forme ordinaire a compétence pour nommer les membres du Conseil d'administration et, sous forme extraordinaire, pour modifier les statuts.*

8° Pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : *L'assemblée générale a délégué au conseil ses compétences pour l'émission ou le rachat d'actions, pour l'émission d'actions et de titres de créances sous diverses formes.*

9° Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

10° Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

III - Procédure de contrôle interne et de gestion des risques mise en place au sein du GROUPE EUROMEDIS

III.1 – Procédure de contrôle interne

Comme pour l'exercice précédent, la société EUROMEDIS GROUPE maintient ses efforts relatifs notamment à l'intégration des nouvelles sociétés et la mise à niveau des magasins les moins rentables à ce jour.

En raison de ce développement, le Groupe entend continuer à structurer ses procédures de contrôle interne mises au point en vue d'assurer, de façon non exhaustive :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

III.1.1 - Organisation du contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS

↳ Acteurs internes

Le contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS repose sur une implication des responsables des différentes unités opérationnelles du Groupe.

La fonction financière de la société EUROMEDIS GROUPE repose sur un Directeur Administratif et Financier assisté d'un Responsable du contrôle de gestion et d'un Responsable comptable.

La mise en place d'un contrôle de gestion permet à la Direction de piloter et d'orienter ses décisions en s'appuyant sur des tableaux de bords (compte d'exploitation de gestion par société et par magasin, suivi du chiffre d'affaires groupe, suivi des frais généraux et frais des commerciaux), indicateurs (marges brutes d'exploitation, poids des frais généraux) et ratios. Le Responsable du contrôle de gestion s'appuie sur la comptabilité générale et analytique pour l'élaboration de ces tableaux de bord.

Par ailleurs, le pôle financier avec l'appui des Directeurs régionaux et des responsables de sites établit pour chacun des sites d'exploitation des prévisions à cinq ans. Celles de l'exercice en cours peuvent être actualisées en fonction de l'évolution des résultats des sites proprement dit.

Des situations trimestrielles sont réalisées sur des sites fragilisés afin qu'en cours d'année des mesures puissent être prises pour redresser leur exploitation. Des arrêtés semestriels obligatoires permettent également à la direction d'apporter d'éventuelles corrections en matière de gestion financière, commerciale et technique.

Le pilotage du processus de contrôle interne est en effet une des responsabilités fondamentales du Conseil d'Administration, de la Direction Générale du Groupe EUROMEDIS et de la Direction de chaque unité opérationnelle.

Au sein de la Direction financière du Groupe, le Directeur Administratif et Financier assisté du Responsable du contrôle de gestion et celui de la comptabilité interviennent dans l'élaboration et le contrôle de l'information financière du Groupe EUROMEDIS. Ils sont chargés spécifiquement du budget, de la trésorerie, des financements et des relations investisseurs.

Les réunions commerciales mensuelles mises en place lors de l'exercice précédent se sont poursuivies sur l'exercice écoulé et permettent de fixer les objectifs commerciaux, suivre les réalisations, analyser les écarts et mener les actions utiles. Se réunissent le directeur général distribution et les 6 directeurs régionaux.

↳ Acteurs externes

Il s'agit pour l'essentiel des Commissaire aux Comptes, au nombre de deux cabinets, et du cabinet d'expertise comptable.

En outre, la Société est en collaboration avec un cabinet d'avocat conseil d'entreprises pour les domaines juridiques concernant la Société.

III.2 - Procédures mises en place au sein de la Société et des filiales

III.2.1 Procédures propres à la société EUROMEDIS GROUPE

a) Procédures générales

Les procédures principales concernant EUROMEDIS GROUPE sont les suivantes :

- les autorisations de signatures bancaires sont limitées aux personnes suivantes : Monsieur Jean-Pierre ROTURIER et Madame Danielle ROTURIER,
- les engagements de dépenses de la Société sont contrôlés par le Président, et, en fonction du degré d'importance, par les directeurs généraux.

b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

Une situation intermédiaire et les comptes annuels (de la société ainsi que les comptes consolidés) sont préparés en relation entre les services comptables de la société et le cabinet d'expertise comptable.

Les comptes consolidés ont été établis conformément au référentiel international IFRS. Les commissaires aux comptes contrôlent les comptes à l'état de projet avant que ces derniers ne soient arrêtés par le Conseil d'Administration.

Pour l'établissement des comptes consolidés, le processus précédemment décrit s'applique également aux comptes de l'ensemble des filiales du Groupe.

Une attention toute particulière est portée sur les points suivants :

l'appréciation de la valeur actuelle des titres de participation au niveau de la société, l'appréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition au niveau des comptes consolidés à partir notamment des calculs de flux de trésorerie actualisés en application de la norme IAS 36.

III.2.2 Procédures applicables aux filiales

a) Procédures générales

Achats

Les sociétés du Groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes. A cet effet le règlement des fournisseurs est effectué suivant l'établissement systématique d'un bon à payer visé par la comptabilité et avalisé par la Direction.

Le contrôle porte également sur la cohérence des modalités et des caractéristiques des crédits documentaires avec comparaison entre la facture pro forma adressée par le fournisseur et l'ouverture de la lettre de crédit documentaire transmise par l'établissement bancaire.

Stocks

L'évaluation des stocks constitue un risque significatif dans le type d'activité réalisée par notre société. La société EUROMEDIS GROUPE s'est dotée des moyens nécessaires pour optimiser la gestion des stocks (ERP Générrix pour les produits à marque propre devant être étendu sur la distribution d'ici 24 mois).

Actuellement les stocks sont contrôlés par les responsables des magasins et par les responsables régionaux pour la distribution et par la Direction Générale des Laboratoires Euromedis pour les produits à marque propre.

Ventes – Gestion des points de ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, des procédures rigoureuses sont appliquées de la Direction au chargé de clientèle.

Une assurance COFACE existe pour la clientèle export. Pour les autres clients, à l'exception de la clientèle de particuliers, des renseignements sont pris avant l'ouverture de compte auprès de prestataires spécialisés.

En outre pour chaque point de vente n'appartenant pas au Groupe, qu'il soit adhérent ou franchisé, un contrôle est effectué par le Directeur du Groupement. Ce contrôle porte essentiellement sur la présence, dans les rayons du magasin, des produits du catalogue.

b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

La cohérence mensuelle entre le chiffre d'affaires issu de la gestion commerciale et celui repris par la comptabilité générale fait l'objet d'un contrôle mensuel.

Plus particulièrement les marges des LABORATOIRES EUROMEDIS font l'objet d'une analyse quotidienne.

III.3 - Procédures de gestion des risques

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale analysent périodiquement les risques encourus ou potentiels.

A ce stade, les risques sont identifiés en 3 catégories :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de marché.

↳ Risques opérationnels

Les risques opérationnels concernent les risques avec les clients et les fournisseurs ainsi que les risques informatiques.

↳ Risques juridiques

Les activités du Groupe relevant du domaine de la Santé sont soumises à une réglementation stricte. Le Groupe dispose d'un directeur qui s'assure du respect des dispositions applicables.

↳ Risques de marché

Les risques de marché peuvent être répartis en quatre catégories :

- Risque de change ;
- Risque de taux ;
- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité.

Ces différents risques sont détaillés dans la partie du Rapport de gestion sur les facteurs de risques.

IV - Pouvoirs du Président-Directeur Général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur Général de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2011.

V - Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont celles par les dispositions de l'article 19 des statuts de votre Société, disponibles au siège social de la Société.

En application du Décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 qui transpose en droit français la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007, les documents communiqués aux assemblées générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet 21 jours avant la tenue de celle-ci.

B – Rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 juillet 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société EUROMEDIS GROUPE SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 13 janvier 2012

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK Fiduciaire

Manuel NAVARRO

DFM Expertise & Conseil

Louis DAMEZ

III - Comptes consolidés au 31 juillet 2011

I – Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2011	31.07.2010
		Net	Net
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	4-2	1.603	1.603
Incorporels des sites	4-1	11.216	11.253
Autres immobilisations incorporelles	4-1	118	163
Immobilisations corporelles	4-3	6.814	5.109
Titres mis en équivalence		124	200
Autres actifs financiers	2-7 / 4-4	355	336
Impôts différés	2-15	645	427
Total actifs non courants		20.875	19.091
Actifs courants	2-9		
Stocks	2-8 / 4-5	12.840	14.310
Clients et comptes rattachés	4-6	14.661	13.841
Autres actifs courants	4-7	6.156	4.340
Trésorerie et équivalents	2-10 / 4-8	1.630	3.928
Total actifs courants		35.287	36.419
Total actifs destinés à être cédés		0	0
TOTAL GENERAL		56.162	55.510

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2011	31.07.2010
Capitaux Propres			
Capital	2-12	5.982	4.772
Primes d'émission		9.158	7.707
Actions propres		-148	-151
Réserves consolidées part du Groupe		6.043	5.234
Résultat part du Groupe		-814	835
Capitaux propres – part du Groupe		20.221	18.397
Intérêts minoritaires		-46	-43
Total capitaux propres		20.175	18.354
Passifs non courants			
Emprunt obligataire convertible	2-14 / 4-9		2.349
Autres dettes financières	4-9	3.467	3.573
Impôts différés	2-15	2.434	2.451
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2-17 / 4-18	348	380
Autres passifs non courants		-	-
Total passifs non courants		6.249	8.753
Passifs courants			
Autres provisions	4-10	53	31
Emprunt obligataire convertible		2.471	2.571
Autres dettes financières	4-9	10.064	10.696
Fournisseurs et comptes rattachés		13.585	11.543
Autres passifs courants	4-11	3.565	3.562
Total courants		29.738	28.403
TOTAL GENERAL 1 à 3		56.162	55.510

II – Résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2011	31.07.2010
Produits des activités ordinaires (chiffres d'affaires)	4-13	65.857	64.158
Autres produits	4-14	728	1.052
Achats de marchandises et matières premières		42.351	38.130
Frais de personnel		10.791	10.997
Dotations aux amortissements d'exploitation		1.054	990
Dotations aux provisions d'exploitation		557	190
Autres charges	4-15	12.426	12.764
Résultat opérationnel		-594	2.139
Charges Financières	4-16	688	951
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		62	78
Résultat avant impôt		-1.220	1.266
Impôts	4-17	-397	457
Résultat net de la période		-823	809
Part des minoritaires		-9	-26
Part de la société mère		-814	835
Résultat par action (sur 2.385.777 actions) en euros			0.34
Résultat par action (sur 2.990.971 actions) en euros		-0.27	
Résultat dilué par action (sur 2.517.152 actions) en euros			0.33
Résultat dilué par action (sur 2.990.971) en euros		-0.27	

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2011	31.07.2010
Résultat de l'exercice		-823	809
Produits et charges non comptabilisés en résultat :			
- Ecart de conversion sur entités étrangères		-	-
- Gains et pertes actuariels sur régimes de pension		-	-
- Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
- Part dans les produits et charges non constatés en résultat des entités mises en équivalence		-	-
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat		-	-
Total des produits et charges non constatés en résultat		-	-
Résultat global de l'exercice		-823	809

III - Autres éléments du résultat global

Conformément aux dispositions de la norme IAS1 révisée, le tableau des « Autres éléments du résultat global » présente les charges et produits directement enregistrés en capitaux propres. Ces éléments sont désormais repris globalement sur le tableau de variation des capitaux propres.

(en milliers d'euros)	31.07.2011	31.07.2010
Résultat net consolidé	-823	809
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Couverture des flux de trésorerie	-	-
Différences de conversion	-	-
Autres	-	-
Total des autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global consolidé	-823	809

IV – Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Minoritaires	Total
Situation au 31/07/2009	4.772	7.707	-176	7.718	-2.484	-12	17.525
Résultat net de la période					835	-26	809
Autres éléments du résultat global							
Résultat global consolidé					835	-26	809
Affectation du résultat 31/07/2009				-2.484	2.484	-	-
Distribution de dividendes						-5	-5
Opérations sur actions propres			25				25
Situation au 31/07/2010	4.772	7.707	-151	5.234	835	-43	18.354
Résultat net de la période					-814	-9	-823
Autres éléments du résultat global							
Résultat global consolidé					-814	-9	-823
Affectation du résultat 31/07/2010				835	-835		
Divers				5		6	11
Augmentation de capital	1.210	1.451		-31			2.630
Opérations sur actions propres			3				3
Situation au 31/07/2011	5.982	9.158	-148	6.043	-814	-46	20.175

V – Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.07.2011	31.07.2010
Résultat net consolidé	-823	809
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1.054	989
Impôts différés	-236	-140
Capacité d'autofinancement	-5	1.658
Augmentation, diminution des stocks	1.470	579
Augmentation, diminution des créances clients	-820	-219
Augmentation, diminution des autres créances	-1.816	456
Augmentation, diminution des dettes fournisseurs	2.042	1.464
Augmentation, diminution des autres dettes	-6	-4
Variation nette des actifs et passifs courants	870	2.276
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	865	3.934
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	25	65
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-2.701	-1.244
Augmentation, diminution des prêts et dépôts	57	27
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise	-	-
Flux de trésorerie d'investissements	-2.619	-1.152
Variation nette de la trésorerie après investissements	-1.754	2.782
Encaissements d'emprunts	1.759	3.031
Remboursement partiel emprunt obligataire	-2.331	
Remboursements des autres emprunts	-2.063	-1.268
Augmentations de capital	2.630	
Divers	12	-4
Opérations sur actions propres	3	24
Flux de trésorerie de financement	10	1.783
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-1.744	4.565
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	-2.838	-7.403
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	-4.582	-2.838

Détail de la trésorerie	Début de période	Fin de période
Banques actif	3.928	1.630
Banques passif	-6.766	-6.212
Total	-2.838	-4.582

Une augmentation de capital a été réalisé pour 2,6 M€, mais la trésorerie se dégrade de 1.744 K€, notamment du fait :

- du remboursement de la première moitié de l'emprunt obligataire à échéance en août 2010. Pour réaliser ce remboursement, le groupe avait levé un emprunt de 2.000 K€ qui avait été perçu et enregistré au 31/07/2010.
- du poids des remboursements d'emprunts et de la part autofinancée des investissements.

L'augmentation de capital réalisée sur l'exercice est destinée à faire face au remboursement du solde de l'emprunt obligataire intervenu le 1^{er} août 2011.

VI – Notes annexes aux comptes consolidés

Annexe au bilan consolidé arrêté au 31 juillet 2011, dont le total est de 56.162 K€ et au compte de résultat de la période dégageant une perte consolidée de 823 K€.

Les comptes couvrent la période du 1er août 2010 au 31 juillet 2011.

Les données fournies sont exprimées en milliers d'euros (K€).

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1er AOUT 2010 AU 31 JUILLET 2011 – EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 JUILLET 2011 – CHANGEMENT D'ESTIMATION.

1.1. Faits marquants de la période

L'activité à Marque Propre affiche une progression de ses ventes avec un très bon dernier trimestre mais a subi d'une part de fortes hausses sur les deux matières naturelles (latex et coton) et d'autre part un cours euro/dollar défavorable.

L'activité vente/location marque un léger recul lié à un retard de chiffre d'affaires dans la vente chez PARAMAT et chez BIOMAT et à des décalages d'installation d'équipements en blocs opératoires.

Cependant, compte tenu de l'amélioration du point mort, la division gagne deux points de marge commerciale.

1.2. Opérations particulières de la période.

Un Conseil d'Administration du 31 janvier 2011 a constaté l'augmentation de capital de 14 K€ par incorporation de réserves consécutive à l'attribution gratuite aux salariés de 7.000 actions nouvelles de 2 €.

Le capital social a ainsi été porté de 4.771.554 €uros à 4.785.554 €uros, divisé en 2.392.777 actions de 2 € de valeur nominale chacune.

Un Conseil d'Administration du 25 mars 2011 a constaté l'augmentation de capital consécutive à l'émission de 598.194 actions nouvelles d'une valeur de 2 € de nominal, soit un montant nominal total de 1.196.388 €uros, portant le capital social de 4.785.554 €uros à 5.981.942 €uros.

Ces actions avaient été proposées au public les 3 et 11 mars 2011.

Le prix de souscription était de 4,50 €uros, incluant 2,50 €uros de prime d'émission.

Euromedis Groupe rappelle que l'opération de remboursement des obligations convertibles devant intervenir initialement le 31 juillet 2010 a été renégociée.

Les modifications ont été les suivantes :

1. Levé d'un emprunt de 2.000 K€ en juillet 2010 en vue de faciliter le remboursement de la moitié de l'emprunt obligataire à échéance en août 2010. Le remboursement du solde des obligations convertibles avait alors été reporté au plus tard au 31 décembre 2012.
2. Modification du taux d'intérêts : jusqu'au 31 juillet 2010, les obligations ont porté intérêts au taux annuel de 4,75 % du nominal. A compter du 1^{er} août 2010, le taux annuel est porté à 5,25 % du nominal.
3. Modification de la partie de conversion des obligations en actions : chaque obligation de 19 euros de nominal pourra être convertie en 1.5 action d'une valeur nominale de 2 euros à compter du 1 août 2010.

1.3. Evénements postérieurs

Les 123.625 obligations restantes ont été remboursées le 1^{er} août 2011.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du groupe Euromédis sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards (règlement 1606 / 2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002). Les normes prises en compte sont celles adoptées par l'Union Européenne jusqu'au 31 juillet 2011.

2.1. Méthodes de consolidation :

- Les sociétés dépendantes sont intégrées globalement. Cette méthode vise à substituer, dans le patrimoine de la société mère, les titres des sociétés consolidées par l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces mêmes sociétés. Les capitaux propres résultant sont scindés entre intérêts du Groupe et intérêts minoritaires.

Dans les sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS, PARAMAT, D.R. MÉDICAL, RDJ, LABORATOIRES EUROMEDIS Italie, CARMAUX MEDICAL et BIOMAT, le pourcentage de contrôle de la société EUROMEDIS GROUPE est supérieur à 50% et représente un contrôle exclusif. Ces sociétés sont donc intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées par le Groupe conjointement avec d'autres associés sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à ne retenir que les pourcentages d'actifs, de passifs, d'opérations de résultat revenant aux seuls intérêts de la société mère.

- La société EUROMEDIS GROUPE détient 49,92% de PHARMARÉVA et la contrôle conjointement avec la société GAUTIER MÉDICAL. La société PHARMARÉVA est intégrée selon la méthode de l'intégration proportionnelle ainsi que ses filiales MEDI MAT, ADAPTATION PARA MEDICALE, VAL DE LOIRE MEDICAL et HAUTE GARONNE MEDICAL.

- La société LA CABANE MEDICALE détenue à 32,78 %, la société MEDIS SANTE détenue à 33,33 % et sa filiale MEDIS SANTE PROVENCE sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 juillet.

Ont été éliminés :

Les comptes réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges des entreprises intégrées,

Les résultats internes à l'ensemble consolidé. Il s'agit notamment :

- des intérêts facturés sur créances intra-groupe,
- des distributions de dividendes internes.

2.2. Informations sectorielles :

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels, remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle, impose de présenter une information issue des reportings internes. Le groupe diffuse en note 6 une information alignée sur les reportings internes.

Le groupe a déterminé les secteurs d'activité suivants :

- Secteur Conception / Fabrication :

LABORATOIRE EUROMEDIS
LABORATOIRE EUROMEDIS Italie
RDJ

- Secteur Distribution / Location / Prestation :

PARAMAT
PHARMAREVA
MEDIMAT
ADAPTATION PARA MEDICALE
VAL DE LOIRE MEDICAL
HAUTE GARONNE MEDICAL
DR MEDICAL
LA CABANE MEDICALE
CARMAUX MEDICAL
MEDIS SANTE
MEDIS SANTE PROVENCE
BIOMAT

- Secteur Siège :

EUROMEDIS GROUPE

2.3. Réévaluation :

Le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.4. Immobilisations incorporelles / Ecart d'acquisition :

2.4.1. Immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce des différents sites de distribution de Euromédis Groupe répondent aux critères d'identification d'un actif incorporel décrits par l'IAS 38 (magasins isolés ayant leur propre zone d'achalandage indépendante de toute enseigne, pouvant être exploités avec leurs actifs de support de façon indépendante, cessibles en fonction de critères de nature d'activité, de chiffre d'affaires et de rentabilité).

Un actif incorporel doit être comptabilisé si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être mesuré de façon fiable

Les fonds de commerce acquis par Euromédis Groupe sont valorisés pour le coût acquitté dans le cadre de la transaction, auquel s'ajoutent les frais accessoires d'acquisition.

Les fonds de commerce issus de regroupement d'entreprises sont valorisés en fonction des critères définis de nature d'activité, de chiffre d'affaires, de rentabilité et de suivi de la valeur, dans la limite de l'écart d'acquisition positif constaté lors du regroupement.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Ceux-ci sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de un à cinq ans.

Il n'y a pas de frais de développement.

2.4.2. Ecarts d'acquisition :

Lors de la première consolidation d'une entreprise acquise, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée en se référant au concept de la valeur d'utilité ou de la valeur comptable quand cette dernière paraît la plus appropriée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

2.4.3. Suivi de la valeur des actifs incorporels et écarts d'acquisition:

Selon la norme IAS 36, la valeur au bilan des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition ne doit pas être supérieure à la plus élevée de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des cashs-flows futurs. Cette valeur est testée une fois par an au minimum et dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La notion de perte de valeur s'appliquera aux unités génératrices de trésorerie (U.G.T.) basée sur l'organisation opérationnelle par secteur au sein du Groupe.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent (région au niveau du groupe). La valeur d'usage de l'U.G.T est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- Détermination des flux de trésorerie par la direction du groupe à partir des prévisions à moyen terme (prévisions sur 5 ans).
- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital. Ce taux est de 10,40 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable de l'U.G.T. ainsi déterminée est comparée à la valeur au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris goodwill). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T. et est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill.

Cinq axes principaux ont été retenus pour l'établissement des prévisions à moyen terme :

-Développement du MAD et du confort du Sénior :

- Orienter nos équipes de vente vers les prescripteurs et les services de soins et d'aide à domicile pour faire la promotion de nos prestations.
- Développer les gammes de confort dans les agences, rendre obligatoire les produits les plus courants, ce qui passe par un programme de réimplantation des surfaces de vente pour améliorer le merchandising et, à moyen terme, par le déménagement de certaines agences pour les réinstaller dans des zones commerciales à plus fort trafic client.
- Etoffer le catalogue BIEN ETRE PARAMAT qui fait la démonstration de notre offre dans ce domaine, et intensifier sa diffusion nationale
- Multiplier les actions promotionnelles sur les produits confort à l'attention des seniors.
- Continuer la spécialisation de l'enseigne sur les produits de HANDICAP, autre clé d'entrée sur le marché du MAD.

- Poursuite des actions sur la marge
- Finalisation de la politique d'achat : recentrage des références et des sources d'approvisionnements
- Restructuration de la force commerciale
- Déclinaison de la politique marketing dans chaque site de distribution.

Une dépréciation de 37 K€ a été constatée au 31 juillet 2011.

2.5. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition par le Groupe.

Les crédits-baux immobiliers des sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS et RDJ, toutes deux intégrées globalement, sont retraités en immobilisations corporelles. Les dettes correspondantes sont incluses dans les emprunts et les intérêts sont portés au compte de résultat.

Les actifs immobiliers détenus en crédit bail sont comptabilisés au bilan au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations bénéficiant d'une subvention sont portées à l'actif du bilan pour le montant net de subvention.

Dans le cadre de la norme IAS 16, le groupe a isolé le coût de la toiture des constructions en Crédit-bail afin que ce composant qui a une durée de vie différente du reste de la construction puisse faire l'objet d'une comptabilisation distincte (à noter que le plan d'amortissement des constructions en crédit-bail a été modifié au 01/08/2004, les durées d'amortissement retenues initialement de 20 et 25 ans étant passées à 30 ans). Les amortissements ont été recalculés de façon rétrospective

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par la valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions (crédit-bail)	30 ans
Toitures des constructions	20 ans
Agencements des constructions	10 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériels de transport	2 à 3 ans
Matériels et mobilier de bureau	2 à 10 ans

Le groupe ne détient pas d'immeubles de placement

2.6. Contrats de location :

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels Euromédias Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif, la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyer sont maintenues en charges et réparties linéairement sur la durée du contrat.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les contrats de location relatifs au parc de véhicules ne sont pas retraités.

L'impact sur le résultat serait négligeable.

	31/07/2011	31/07/2010
Actif		
Immobilisations corporelles (valeur brute)	1.577	1.733
Immobilisations corporelles (valeur nette)	799	520
Passif		
Autres dettes financières	808	503

2.7. Actifs financiers non courants :

Les autres immobilisations financières (créances, prêts, dépôts...) sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.8. Stocks :

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré et n'incorporent ni frais financiers, ni frais de développement. Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à ce prix.

Politique de dépréciation des stocks :

Les stocks de l'activité Conception / Fabrication peuvent présenter 2 risques :

- la péremption des produits,
- la non-rotation des produits.

Le Groupe exerce un suivi très rigoureux des produits stériles qui comportent une date de péremption. Il arrive que des produits soient périmés (ou à une date proche de l'être) et ceux-ci sont détruits conformément à la réglementation en vigueur, de telle sorte qu'à la date de clôture, il n'y ait pas de produits devant être provisionnés.

Par ailleurs, sur les éventuels produits à rotation lente, le Groupe mène à chaque fois des actions (promotions, produits remis dans un nouvel emballage) de telle sorte que les produits puissent être vendus. En outre, les produits sont vendus, en général, à un prix au moins égal à leur prix d'achat. Au 31 juillet 2011, il a été constaté une provision de 30 K€ sur des stocks à rotation lente.

Les stocks de l'activité Distribution présentent pour seul risque la non-rotation.

Les actions menées dans les points de vente sont de même nature que pour l'activité Conception / Fabrication. Toutefois, si les mesures prises s'avèrent être insuffisantes, une dépréciation est constatée en tenant compte à la fois des perspectives de vente et de l'obsolescence éventuelle des produits.

Au 31 juillet 2011, il a été constaté une provision pour dépréciation à hauteur de 249 K€ sur les stocks ayant une rotation supérieure à 12 mois.

Par ailleurs, il existe des lignes de stocks d'un montant de 450 K€ devant être reprises par un fournisseur en vertu d'un engagement de retour de marchandises. Le fournisseur conteste l'application de cet engagement et une procédure est en cours devant un tribunal. Le groupe considère qu'il n'y a pas lieu de constater de dépréciation sur ces lignes de stocks.

2.9. Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsqu'un risque de non recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée. En raison de l'ancienneté de certaines créances, une provision complémentaire de 248 K€ a été enregistrée au 31 juillet 2011.

2.10. Autres actifs courants :

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire était inférieure à leur valeur nominale.

2.11. Trésorerie et équivalents :

Ce poste comprend les soldes bancaires et les valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées au compte de résultat.

2.12. Actifs destinés à être cédés :

Il n'existe pas d'actifs de cette nature à la date de clôture

2.13. Capital social, primes et réserves :

2.13.1. Composition du capital social :

Catégories de titres	A l'ouverture 01/08/2010	Créés pendant La période	Remboursées pendant La période	A la fin de la période	Valeur nominale
Actions ordinaires	2.385.777	605.194	-	2.990.971	2 €

2.13.2. Primes et réserves

	31/07/2011	31/07/2010	Variation
Primes d'émission	9.158.	7.707	1.451
Réserves consolidées	6.043	5.234	809

Les frais de l'augmentation de capital de mars 2011 ont été imputés sur la prime la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 62 K€.

2.14. Actions propres :

Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés. Les dépréciations et résultats de cessions des actions propres sont également imputés directement sur les capitaux propres.

Au 31/07/2011, le cours de bourse de l'action était de 4,40 € et EUROMEDIS GROUPE détenait 31.173 de ses propres actions valorisées à 137 K€.

2.15. Emprunt obligataire :

L'emprunt obligataire est présenté à hauteur de 2.349 K€ en passifs non courants (les nouvelles modalités de remboursement sont développées en note 1.2).

L'emprunt et les coûts d'emprunt n'ont pas fait l'objet d'une actualisation du fait du caractère non significatif de celle-ci.

2.16. Impôts sur les bénéfices :

2.16.1. Impôts exigibles :

L'impôt exigible est l'impôt calculé pour chaque société selon les règles fiscales qui lui sont applicables.

Un régime d'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes au 31/07/2011:

- EUROMEDIS GROUPE
- LABORATOIRES EUROMEDIS
- PARAMAT
- D.R. MEDICAL
- BIOMAT

2.16.2. Impôts différés :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture des comptes. Ils ne sont pas actualisés. Ils sont constatés au bilan et au compte de résultat pour tenir compte :

- des décalages temporaires existants entre le résultat fiscal et le résultat comptable,
- des déficits reportables,
- des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à l'exception de ceux liés aux écarts d'acquisition.

En application de la méthode du report variable, l'effet des variations du taux sur les impôts différés constaté antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les pertes fiscales reportables ne font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé actif que si ces dernières ont des chances d'être récupérées.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 juillet 2011 est de 33, 33%, identique au taux retenu au 31 juillet 2010.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et en passifs non courants.

2.17. Provisions

Le groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements passés et devant se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être déterminé de façon fiable.

Les provisions incluent essentiellement :

- les provisions pour litiges
- les provisions pour avantages accordés au personnel.

2.18. Avantages accordés au personnel :

2.18.1. Avantages à court terme :

Les avantages à court terme (salaires, cotisations sociales, absences rémunérées) sont comptabilisés en charges au titre de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes dues à la clôture de l'exercice sont présentés au bilan en autres passifs courants.

2.18.2. Avantages postérieurs à l'emploi :

2.18.2.1. Régimes à cotisations définies :

Ils couvrent les cotisations versées aux régimes de retraite de la Sécurité Sociale et complémentaires. L'obligation du groupe est limitée au montant convenu pour le versement des cotisations. Le risque actuariel et le risque de placement incombent aux salariés.

Le montants de cotisations prises en charge sur l'exercice est donné en note 4.17.

2.18.2.2. Régimes à prestations définies :

Ils correspondent aux indemnités de fin de carrière calculées en fonction des dispositions des conventions collectives applicables aux sociétés du groupe. Le risque actuariel et le risque de placement incombent au groupe.

Les indemnités de fin de carrière ont été calculées par le Groupe selon la méthode des unités de crédit projetées en prenant en compte des hypothèses actuarielles moyennes pour l'ensemble du groupe (âge de départ à la retraite, taux d'actualisation, taux de progression des rémunérations, taux de turn over, taux de mortalité).

Les hypothèses retenues sont :

	31/07/2011	31/07/2010
Conventions collectives	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce
Age de départ à la retraite	60 à 65 ans	60 à 63 ans
Taux d'actualisation	4 %	4 %
Taux de progression des rémunérations	3 %	3 %
Taux de turn over	(1)	(1)

(1) taux variable selon l'âge du salarié et l'entreprise

Les écarts actuariels sont constatés intégralement en résultat.

Le groupe externalise partiellement le financement des engagements d'indemnités de fin de carrière auprès d'une compagnie d'assurances. Les fonds versés sont investis sur des supports sécurisés géré par SOGECAP, GENERALI et GAN.

A la clôture, les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur.

La dette est présentée au bilan en passifs non courants pour son montant net (valeur actuelle de l'obligation sous déduction de la juste valeur des actifs).

La charge de l'exercice est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel.

Le détail des engagements et des actifs est donné en note 4.17.

2.19. Instruments financiers

Les instruments financiers sont présentés dans différents postes du bilan et sont regroupés en quatre catégories :

- les actifs et passifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat : cette catégorie comprend les actifs acquis ou les passifs assumés en vue d'une transaction à court terme et ceux rattachés à cette catégorie lors de la comptabilisation initiale selon les critères de la norme. A la clôture, ces actifs et ces passifs sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat. Cette catégorie comprend les valeurs mobilières de placement.

- Les placements détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers à échéance déterminée que l'entité a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.

- Les prêts et créances émis et les dettes : ce sont des actifs et passifs non financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables. Cette catégorie comprend les dépôts et cautionnements, créances clients, autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes évalués à l'origine à leur juste valeur, une dépréciation étant constatée par le biais du compte de résultat en cas de perte de valeur des actifs, ainsi que les créances et dettes financières, évaluées à l'origine à leur juste valeur et constatées à la clôture au coût amorti (valeur d'origine diminuée des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux effectif).

- Les actifs financiers disponibles à la vente : cette catégorie comprend les actifs financiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes (principalement les titres non consolidés). Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.

Un tableau récapitulatif des actifs et des passifs est fourni en note 4.11.

2.20. Calcul du résultat par action

Le résultat par action est déterminé en application de la norme IAS 33. Les calculs sont effectués de la manière suivante :

Résultat par action = résultat net part du Groupe / nombre d'actions existantes.

Résultat dilué par action = résultat net part du Groupe / (nombre d'actions existantes + nombre d'instruments dilutifs se convertissant en actions ordinaires [bons de souscription d'actions, obligations convertibles...]).

2.21. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires, qui correspondent au chiffre d'affaires, sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et de prestations de location de matériel.

Pour les ventes de marchandises, le chiffre d'affaires est constaté lorsque les risques et avantages sont transférés au client, que le montant des produits ainsi que les coûts

encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Pour les prestations, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le degré d'avancement de la transaction à la clôture peut être évalué de façon fiable, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont constatés pour tenir compte des décalages entre les dates de prise en compte du chiffre d'affaires et les dates de facturation.

2.22. Achats et Remises de fin d'année.

Euromédis Groupe reçoit chaque année des remises de fin d'année en fonction des volumes d'achats qu'elle réalise avec ses fournisseurs. Les accords sont généralement conclus par année civile. Des produits à recevoir ont été calculés au 31 juillet 2011 en tenant compte des remises reçues sur 2010.

2.23. Traitement comptable de la Contribution Economique Territoriale (CET).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et la Contribution Foncière des Entreprises, composantes de la CET, ont été considérées comme des taxes et par conséquent comme des charges opérationnelles de l'exercice. Reposant sur l'année civile, elles sont comptabilisées au prorata temporis au 31 juillet 2011.

NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés du groupe sont enregistrées en France.

3.1. Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Groupe se compose de :

Dénomination sociale	Adresse	Capital	%d'intérêt
Société mère			
S.A.EUROMEDIS GROUPE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	5.981.942 €	100%
Sociétés dépendantes : intégration globale			
S.A.LABORATOIRES EUROMEDIS	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	500.000 €	99,760%
sarl PARAMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	300.000 €	99,976%
sarl DR MEDICAL	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	7.622 €	100%
SCI RDJ	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.525 €	99,770%
Sarl LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	69.832%
SAS CARMAUX MEDICAL	18, avenue Albert Thomas – 81400 CARMAUX	64.000 €	99,976%
BIOMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	20.000 €	100 %

Sociétés associées : intégration proportionnelle

S.A. PHARMARÉVA	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	40.000 €	49,920%
sarl MEDI MAT	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	285.000 €	49,920%
Sarl ADAPTATION PARA MÉDICALE	ZI du Grand Port – 33320 Bègles France	8.000 €	34,944%
Sarl VAL DE LOIRE MEDICAL	Rue de l'ingénieur Morandière – 37260 Monts	20.000 €	34,944%
Sarl HAUTE GARONNE MEDICAL	Route de Clauzolles – 31410 NOE	10.000 €	29,95 %

Sociétés mise en équivalence

sarl LA CABANE MEDICALE	60, rue Victor Hugo – 24000 Périgueux France	15 250 €	32,779%
SAS MEDIS SANTE	89 boulevard Sakakini – 13000 marseille	15.000 €	33,33 %
MEDIS SANTE PROVENCE	ZI Les Palluds – 5, avenue de Millet 13400 AUBAGNE	2.500 €	26,66 %

3.2. Variation du périmètre de consolidation.

La société MEDIS SANTE PROVENCE, nouvelle filiale de la société MEDIS SANTE est intégrée pour la première fois, selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 4. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 JUILLET 2011

4.1. Immobilisations incorporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2011
Incorporels des sites	11.318			11.318
Autres immobilisations incorporelles	538	2		540
Total	11.856	2	-	11.858

Amortissements	Au 31/07/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2011
Incorporels des sites	65	37		102
Autres immobilisations incorporelles	375	47		422
Total	440	84		524

4.2. Ecarts d'acquisition :

Ecarts bruts	Au 31/07/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2011
Laboratoires Euromedis	528			528
Médicale Industrie	412			412
MIBP	345			345
Phymed	50			50
Paramat	1.029			1.029
Pharamareva	157			157
RDJ	201			201
A3 Medical	106			106
Total	2.828	0	0	2.828

Dépréciations	Au 31/07/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2011
Laboratoires Euromedis	423			423
Médicale Industrie	329			329
MIBP	26			26
Phymed	0			0
Paramat	271			271
Pharamareva	81			81
RDJ	70			70
A3 Medical	25			25
Total	1.225	0	0	1.225

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis (voir note 2-4).

Il n'a pas été constaté de perte de valeur au 31 juillet 2011.

4.3. Immobilisations corporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2011
Terrains	344			344
Constructions	4.591	1.325		5.916
Insta Techn matériel outillage	6.333	744	281	6.796
Autres immobilisations	3.287	632	58	3.861
Total	14.555	2.701	339	16.917

Amortissements	Au 31/07/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2011
Terrains				
Constructions	2.621	194		2.815
Insta Techn matériel outillage	4.367	520	259	4.628
Autres immobilisations	2.460	254	54	2.660
Total	9.448	968	313	10.103

4.4. Autres actifs financiers :

	Au 31/07/2011	Au 31/07/2010
Titres non consolidés	11	10
Créances rattachées	62	41
Dépôts et cautions	209	228
Compte de liquidité	69	57
Autres	4	-
Total	355	336

4.5. Stocks et en-cours :

	Valeur brute au 31/07/2011	Dépréciation	Valeur nette au 31/07/2011	Valeur nette au 31/07/2010
Matières premières et marchandises	13.199	359	12.840	14.310

4.6. Clients et comptes rattachés :

	Valeur brute au 31/07/2011	Dépréciation	Valeur nette au 31/07/2011	Valeur nette au 31/07/2010
Clients et comptes rattachés	15.243	582	14.661	13.841

4.7. Autres actifs courants :

	31/07/2011	31/07/2010
Charges constatées d'avance :		
Achats facturés et non livrés	4.224	2.596
Autres charges constatées d'avance	303	678
Créances sociales et fiscales et débiteurs divers	1.629	1.066
Total	6.156	4.340

4.8. Trésorerie et équivalents

	31/07/2011	31/07/2010
Valeurs mobilières de placement	7	7
Disponibilités	1.623	3.921
Total	1.630	3.928

Les valeurs mobilières sont constituées de titres de FCP.
 Au 31/07/2011, les plus values latentes ne sont pas significatives.

4.9. Ventilation des échéances des emprunts et dettes financières :

	A moins d'1 an	A plus d'un an	Total général
Emprunt obligataire			
Emprunt	2.349		2.349
Intérêts courus	122		122
Total emprunt obligataire	2.471	-	2.471
Autres dettes financières			
Emprunts contractés	3.044	1.486	4.530
Intérêts courus sur emprunts	19		19
Emprunts crédits baux immobiliers	490	1.253	1.743
Emprunts locations financières	282	728	1.010
Soldes créditeurs de banques	6.049		6.049
Intérêts courus sur soldes créditeurs de banques	21		21
Autres dettes financières	159		159
Total autres dettes	10.064	3.467	13.531

Les nouvelles modalités de remboursement de l'emprunt obligataire, en cours, sont développées à la note 1.2.

L'ensemble des contrats de prêts relatifs aux emprunts contient des clauses d'exigibilité anticipée classique, à savoir notamment :

- non paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non respect des engagements pris auprès des établissements financiers.

Les emprunts de 2 000 K€ levés pour faciliter le remboursement de la moitié de l'emprunt obligataire (note 1.2) sont assortis d'un engagement en matière de ratios financiers tels que décrit en note 7.3 («engagements en matière de ratios financiers »). La part à moins d'un an reclassée en actifs courants est de 1.500 K€.

Le groupe a souscrit en septembre 2010 un CAP d'un montant de 2.000.000 € pour se couvrir sur le risque de taux variable lié à ces emprunts levés auprès du pool bancaire en juillet 2010 pour un montant équivalent. En conséquence, ces emprunts sont pris en compte dans la ligne « taux fixe ».

Le taux EURIBOR garanti est de 2 % par an jusqu'au 1^{er} juillet 2013.

Le taux constaté était de 0,68 % en juin 2010, puis 1,61 % à fin juillet 2011. Depuis cette date, on constate une baisse continue du taux EURIBOR (jusqu'à 1,458 % au 16/11/2011).

Compte tenu de cette évolution du taux EURIBOR le CAP n'a pas été activé.

L'ensemble des emprunts est en Euro.

4.10. Variations des provisions :

Nature	Au 31/07/2010	Augmentat°	Diminut°	Au 31/07/2011
Provisions sur stocks	101	279	21	359
Provisions sur clients	344	252	14	582
Provisions sur immobilisations incorporelles	15			15
Provisions pour risques et charges	31	32	10	53

4.11. Autres passifs courants

	31/07/2011	31/07/2010
Dettes fiscales et sociales	2.544	2.569
Créditeurs divers	976	945
Produits constatés d'avance	45	48
Total	3.565	3.562

4.12. Instruments financiers

	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	355	355
Clients	14.661	14.661
Autres actifs courants	6.156	6.156
Trésorerie et équivalents	1.630	1.630
Dettes financières non courantes	3.467	3.467
Autres dettes non courantes		
Dettes financières courantes	12.535	12.535
Fournisseurs	13.585	13.585
Autres dettes courantes	3.565	3.565

4.13. Détail des produits des activités ordinaires

	31/07/2011	31/07/2010
Ventes de marchandises	59.277	57.665
Prestations	6.580	6.493
Total	65.857	64.158

4.14. Détail des autres produits :

	31/07/2011	31/07/2010
Autres produits financiers	12	36
Autres produits	670	712
Reprise de provisions	46	304
Total	728	1.052

4.15. Détail des autres charges :

	31/07/2011	31/07/2010
Autres achats et services extérieurs	11.130	11.372
Impôts et taxes	983	995
Autres charges	313	397
Total	12.426	12.764

Les « impôts et taxes » incluent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

4.16. Détail des charges financières :

	31/07/2011	31/07/2010
Intérêts et autres charges assimilées	688	828
Frais d'émission emprunt obligataire		27
Frais de transaction liés à la renégociation de l'emprunt obligataire		96
Total	688	951

4.17. Impôts :

Situation des impôts différés au 31/07/2011:

Impôts différés actifs	645
Impôts différés passifs	2.434

Reconstitution de la charge d'impôt :

Résultat avant impôt(avant MEE)	-1.282
Taux d'IS théorique	33,33 %
IS théorique	-427
IS non comptabilisé sur déficits non imputés	10
IS sur retraitements fiscaux définitifs	20
Crédits impôts	-
IS comptabilisé	-397

4.18. Avantages au personnel :

4.18.1. Régimes à cotisations définies :

Sur l'exercice, le montant comptabilisé en charge au titre des régimes à cotisations définies est de 507 K€.

4.18.2. Régimes à prestations définies, Indemnités de fin de carrière :

Total des engagements au 31/07/2010	516
Augmentation des engagements sur la période	38
Total des engagements au 31/07/2011	554

L'augmentation de la dette est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel
Il n'existe pas d'engagements concernant les dirigeants.

Juste valeur des actifs au 31/07/2010	136
Cotisations versées	67
Prestations servies	-
Rendement des actifs	3
Coût de gestion des actifs	-
Juste valeur des actifs au 31/07/2011	206

Les produits des rendements des actifs sont enregistrés au compte de résultat en produits financiers.

Le coût de gestion des actifs est enregistré au compte de résultat en autres charges.

Les actifs sont placés sur des fonds sécurisés.

Valeur actuelle des engagements au 31/07/2011	554
Juste valeur des actifs au 31/07/2011	-206
Montant de l'obligation nette totale au 31/07/2011	348

Le montant de l'obligation nette au 31/07/2011 est présenté au bilan en passifs non courants.

4.19. Effectif moyen

	2010/2011	2009/2010	2008/2009
Total	269	290	367

Répartition par catégories au 31 juillet 2011:

Cadres	50
Non cadres	219
Total	269

4.20. Résultat par action

- Résultat net par action :

	31/07/2011	31/07/2010
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	-814	835
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.385.777
Résultat net par action (en euros)	-0.27	0.34

- Résultat dilué par action :

	31/07/2011	31/07/2010
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	-814	835
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.385.777
Actions gratuites	-	7.750
Nombre d'obligations		123.625
Résultat net par action (en euros)	-0.27	0.33

Suite à la renégociation de l'emprunt obligataire (voir 1.2. opérations particulières), la moitié de l'emprunt obligataire, représentant 123.625 obligations, a été remboursé en Août 2010.

Le remboursement du solde, représentant 123.625 obligations, est intervenu le 1 août 2011.

Suite aux remboursements, ces obligations ne sont plus convertibles en actions et n'ont par conséquent plus d'impact sur la dilution du résultat.

NOTE 5. INFORMATIONS PRO FORMA :

Néant.

NOTE 6. INFORMATIONS SECTORIELLES :

6.1. Résultat sectoriel

	Marque Propre	Distribution / location / Prestation	Siège	Sous total	Opérations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) :	37.948	29.029	1.903	68.880	-3.023	65.857
Autres produits	860	555	740	2.155	-1.427	728
Achats marchandises et MP	29.647	13.850		43.497	-1.146	42.351
Frais de personnel	2.337	7.702	752	10.791		10.791
Dotations aux amortissements	168	784	120	1.072		1.072
Dotations aux provisions	81	476		557		557
Autres charges	6.244	7.536	1.213	14.993	-2.585	12.408
Résultat opérationnel	331	-764	558	125	-719	-594
Charges financières	415	700	292	1.407	-719	688
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	-	-10	72	62		62
Résultat avant impôts	-84	-1.474	338	-1.220	0	-1.220
Impôts sur les résultats	-17	-342	-38	-397		-397
Résultat net après impôts	-67	-1.132	376	-823	0	-823
Part de minoritaires	-7	-3		-9		-9
Part de la société mère	-60	-1.129	376	-814	0	-814

6.2. Actifs sectoriels

	Conception / Fabrication	Distribution Location Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Ecarts d'acquisition	688	915			1.603
Incorporels des sites	825	10.391			11.216
Autres immobilisations incorporelles	5	112	1		118
Immobilisations corporelles	3.494	3.049	271		6.814
Titres mis en équivalence	-	24	100		124
Autres actifs financiers	7.839	199	14.693	-22.376	355
Impôts différés	-	473	172		645
Stocks	5.963	6.877			12.840
Clients et comptes rattachés	9.786	5.512	802	-1.440	14.661
Autres actifs courants	4.421	1.114	671	-50	6.156
Trésorerie et équivalent	1.028	490	112		1.630
Total actifs sectoriels	34.050	29.156	16.822	-23.866	56.162

6.3. Passifs sectoriels

	Conception / Fabrication	Distribution/Location/ Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Passifs non courants					-
Emprunt obligataire					
Autres dettes financières	2.104	1.092	271		3.467
Impôts différés	287	2.147			2.434
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	37	298	13		348
Autres dettes non courantes					
Passifs courants					
Autres provisions	53				53
Emprunt obligataire			2.471		2.471
Autres dettes financières	12.311	17.738	2.391	-22.376	10.064
Fournisseurs et comptes rattachés	10.373	4.429	223	-1.440	13.585
Autres dettes	707	2.134	774	-50	3.565
Total passifs sectoriels	25.872	27.838	6.143	-23.866	35.987

NOTE 7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux dirigeants de l'entreprise consolidante s'élève à 213 K€ répartis de la manière suivante :

	Rémunération brute	Avantages en nature	Total
Jean-Pierre Roturier	-	-	-
Danielle Roturier	130	4	134
Mathieu Roturier	75	4	79
Total	205	8	213

7.2. Transactions avec les entreprises liées

Néant.

Engagements hors bilan

- Effets escomptés non échus :

S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	587
Sarl PARAMAT	68
Total	655

- Nantissements donnés :

Société concernée	Bénéficiaire	Objet du nantissement
S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	S.A. AUXICOMI	Parts sociales de la SCI R.D.J. Pour 853.105 €
S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS (sarl EP MÉDICAL)	CRÉDIT DU NORD / SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Fonds de commerce SAINT-ÉTIENNE Pour 600.000 €
sarl MÉDI MAT	Fonds de commerce TREIZE-SEPTIERS	Fonds de commerce TREIZE-SEPTIERS Pour 76.000 €
sarl A.P.M	CRÉDIT MUTUEL	Fonds de commerce TALENCE Pour 91.500 €
Sarl EP MEDICAL NORD	BANQUE POPULAIRE/BSDBNP SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce SOTTEVILLE/FECAMP/LE HAVRE/MULHOUSE Pour 2.000.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	CREDIT DU NORD	Titres LABORATOIRES EUROMEDIS Pour 225.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	SOCIETE GENERALE	Titres LABORATOIRES EUROMEDIS. Pour 225.000 €
PARAMAT	CREDIT DU NORD	Fonds de commerce pour 260.000 €
Sarl EP MEDICAL NORD	BNP	Titres Intermédical pour 375.000 €
S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS (sarl EP MÉDICAL)	SOCIETE GENERALE	Titres MPH Médical pour 550.000 €
PARAMAT	SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce NEUILLY SOUS CLERMONT pour 1.350.000 €
PARAMAT	SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce OMNIUM pour 100.000 €
PARAMAT	CREDIT DU NORD	Fonds de commerce OMNIUM pour 100.000 €
PARAMAT	SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce FH pour 100.000 €
PARAMAT	CREDIT DU NORD	Fonds de commerce FH pour 95.000 €
PARAMAT	SOCIETE GENERALE	Titres AQUITAINE SANTE pour 1.500.000 €
AQUITAINE SANTE SERVICE	SOCIETE GENERALE	Fonds de commerce pour 524.950 €

S.A EUROMEDIS GROUPE	BNP	Nantissement de 90 % des parts de la société PARAMAT
----------------------	-----	--

- Cautions données :

Société émettrice	Société concernée	Bénéficiaire	Montant initial
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BNP PARIBAS	144.800 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BNP PARIBAS	182.900 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BNP PARIBAS	489.300 €
S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	sarl EP MÉDICAL	CEPME	Commandes Publiques
S.A. EUROMEDIS GROUPE	S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS	CRÉDIT DU NORD / SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	600.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BFCC	250.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	Sarl EP MEDICAL NORD	BANQUE POPULAIRE/BSD / BNP/SOCIETE GENERALE	2.000.000 €
BNP/SOCIETE GENERALE	Sarl EP MEDICAL NORD	CREDIT COOPERATIF	200 000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	BNP PARIBAS	700.000 €
SA PHARMARÉVA	sarl A.P.M.	CAISSE D'ÉPARGNE	39.484 €
SA PHARMARÉVA	sarl A.P.M.	CAISSE D'ÉPARGNE	24.544 €
SA PHARMARÉVA	sarl A.P.M.	CRÉDIT MUTUEL	64.050 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BANQUE POPULAIRE	600.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS (sarl EP MÉDICAL)	SOCIETE GENERALE	550.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	BANQUE POPULAIRE	500.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	sarl PARAMAT	CREDIT DU NORD	260.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	Sarl EP MEDICAL NORD	BNP PARIBAS	375.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS (Sarl EP MEDICAL)	SOCIETE GENERALE	550.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE	1.350.000 €
S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE	1.500.000 €

- Cautions reçues :

Société émettrice	Société concernée	Bénéficiaire	Montant initial
Personne physique	sarl A.P.M.	CRÉDIT MUTUEL	27.450 €

- Droit individuel à la formation (DIF) :

Dans le cadre du DIF, le nombre d'heures acquises par l'ensemble des salariés du groupe s'élève à 27.787 heures au 31 juillet 2011.

- Couverture de change :

Au 31 juillet 2011, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois à venir était de 14,3 M USD.

- Engagement en matière de ratios financiers :

L'emprunt bancaire de 2.000 K€ levé auprès du pool bancaire en juillet 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du groupe Euromedis Groupe au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes Financières Nettes / EBE Retraité
- R3 : Cash Flow Libre / Service de la Dette
- R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2011 deux les ratios n'ont pas été respectés. En conséquence, la totalité du montant du capital restant du de l'emprunt de 2.000 K€ est considéré comme étant à moins d'un an et figure donc dans les passifs courants.

7.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux comptes de la période s'élève à 89 K€.

VI – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 JUILLET 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EUROMEDIS GROUPE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

- dans la note 2.6 de l'annexe concernant les contrats de location-financement non retraités dans les comptes consolidés.
- dans la note 2.8 de l'annexe concernant une procédure en cours à propos d'une reprise de marchandises par un fournisseur.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement à chaque clôture à un test de dépréciation des écarts d'acquisitions et des immobilisations incorporelles selon les modalités décrites dans la note 2.4 de l'annexe sur les comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées ainsi que la sensibilité des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle retenus sur ce test de dépréciation. Nous avons également vérifié que la note 2.4 de l'annexe sur les comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 13 janvier 2012

Les Commissaires aux Comptes Membres de la Compagnie de Paris

NSK FIDUCIAIRE

DFM Expertise et Conseil

Manuel NAVARRO

Louis DAMEZ

IV - Comptes sociaux au 31 juillet 2011

I – Bilan

<i>BILAN</i>	<i>31/07/2011 En K€</i>	<i>31/07/2010 en K€</i>
ACTIF		
Immobilisations Corporelles	4	7
Immobilisations Incorporelles	1	4
Immobilisations Financières	21.059	20 757
TOTAL de l'Actif Immobilisé	21.064	20 768
Créances clients et comptes rattachés	802	904
Créances diverses	889	34
Disponibilités et VMP	112	1 445
Charges constatées d'avance	99	80
TOTAL de l'Actif Circulant	1.902	2 463
Charges à répartir		
TOTAL DE L'ACTIF	22.966	23 231
PASSIF		
Capital	5 982	4 771
Primes d'émissions, fusions, apports	9 158	7 707
Réserves	1.581	2 258
Résultat	84	-646
Capitaux propres	16 805	14 090
Provisions pour risques		
Emprunts obligataires convertibles	2 471	4 920
Dettes financières	2 623	3 326
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223	375
Dettes fiscales et sociales	187	247
Autres dettes	621	273
Produits constatés d'avance	35	
Dettes	6 161	9 141
TOTAL DU PASSIF	22 966	23 231

II Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/07/2011 en K€	31/07/2010 en K€
Chiffre d'Affaires net	1 902	2 105
Autres produits d'exploitation	8	6
Reprises sur provisions et transferts de charges	211	53
Produits d'exploitation	2 121	2 164
Charges externes	1 325	1 266
Impôts, taxes et assimilés	30	29
Frais de personnel	748	824
Dotations aux amortissements	6	36
Autres charges	0,2	0
Charges d'exploitation	2 109	2 155
Résultat d'Exploitation	12	9
Résultat Financier	- 51	-750
Résultat Courant Avant Impôts	- 39	-741
Résultat Exceptionnel	28	-3
Participation des salariés	0	10
Impôt sur les sociétés	- 96	-108
RESULTAT NET	84	-646

III – Annexe aux comptes sociaux

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/07/2011 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/07/2010 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 22.965.718 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 84.356 Euros.

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Dans le cadre des règles concernant les actifs, la méthode retenue est la méthode prospective dite simplifiée.

Bénéficiant de mesure de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- Titres de participation : constituent des titres de participation les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société ou d'en avoir le contrôle.

Les titres de participation sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) et de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différents critères dont la valeur de marché, les perspectives de rentabilité, les capitaux propres réévalués.

La valeur de chaque société est évaluée chaque exercice. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité devient durablement inférieure à la valeur comptable.

Une reprise de la provision pour dépréciation sur les titres de participation de la société DR MEDICAL pour 100 000€ a été constatée au 31 juillet 2011.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 975			21 975
Immobilisations corporelles	72 594			72 594
Immobilisations financières	20 858 349	5 532 303	5 318 787	21 071 865
TOTAL	20 952 918	5 532 303	5 318 787	21 166 434

3.1.2 Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 207	2 519		20 726
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence	65 215	3 141		68 356
Autres immobilisations financières	100 917	13 382	100 917	13 382
TOTAL	184 340	19 042	100 917	102 464

3.1.3 Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	21 975	0	21 975	Non amortiss
Agencements et installation	14 232	12 453	1 779	10 ans
Installation. Agencement et exposition.	43 168	40 709	2 459	4 à 10 ans
Matériel de transport	610	610	-	2 à 5 ans
Mat.de bureau et informatique	14 584	14 584	-	1 à 10 ans
TOTAL	94 569	68 356	26 212	

3.2 – Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	14 288 465		14 288 465
Actif circulant et charges d'avance	1 790 088	1 790 088	
TOTAL	16 078 553	1 790 088	14 288 465

3.3 – Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	236 203
Clients et comptes rattachés	137 916
Autres créances	6 809
Disponibilités	
TOTAL	380 932

3.4 –Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 – Capital social

<i>Mouvements des titres</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Capital social</i>
Titres en début d'exercice	2 385 777	2	4 771 554
Titres émis ou variation du nominal Titres remboursés ou annulés	605 194	2	1 210 388
TOTAL	2 990 971	2	5 981 942

4.2 – Provisions

<i>Nature des provisions</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises non utilisées</i>	<i>A la clôture</i>
Provisions réglementées Provisions pour risques et charges Provision pour dépréciation actifs	100 917	13 382		100 917	13 382
TOTAL					

4.3 – Etat des dettes

<i>Etat des dettes</i>	<i>Montant total</i>	<i>De 0 à 1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Etablissements de crédit	5 077 526	4 995 961	81 566	
Dettes financières diverses	16 785	16 785		
Fournisseurs	222 946	222 946		
Dettes fiscales & sociales	187 365	187 365		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	620 914	620 914		
Produits constatés d'avance	35 000	35 000		
TOTAL	6 160 535	6 078 970	81 566	

4.4 – Charges à payer par postes du bilan

<i>Charges à payer</i>	<i>Montant</i>
Emprunts & dettes établ. de crédit	131 918
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	137 892
Dettes fiscales & sociales	92 544
Autres dettes	714
TOTAL	363 068

4.5 – Produits constatés d’avance (35.000 euros)

Les produits constatés d’avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 – Autres informations

EFFECTIF MOYEN

<i>Catégories de salariés</i>	<i>Salariés</i>	<i>En régie</i>
Cadres	7	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		
Apprentis		
TOTAL	13	0

ENGAGEMENTS DONNES

<i>Nature des engagements donnés</i>	<i>Montant</i>
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	9 075 000
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	450 000
TOTAL	9 525 000

- Caution solidaire avec Laboratoires Euromedis donnée au profit du Crédit du nord et de la Société générale pour 2 emprunts de 300 000 euros.
- Caution donnée au profit de la BFCC en garantie d'un emprunt contracté par Paramat d'un montant de 250 000 euros.
- Caution donnée au profit de la BNP en garantie d'un emprunt contracté par Paramat d'un montant de 144 800 euros.
- Caution donnée au profit de la BNP en garantie d'un emprunt contracté par Paramat d'un montant de 182 900 euros.
- Caution donnée au profit de la BNP en garantie d'un emprunt contracté par Paramat d'un montant de 489 300 euros.
- Nantissement des titres Laboratoires Euromedis s/emprunt Crédit du nord 225 000 euros.
- Nantissement des titres Laboratoires Euromedis s/emprunt Société générale 225 000 euros.
- Caution donnée au profit du Crédit coopératif en garantie d'un emprunt de EP NORD d'un montant de 200 000 euros.
- Caution donnée au profit de la banque populaire en garantie d'un découvert bancaire de Paramat pour un montant de 38 000 €.
- Caution donnée au profit de la BNP Paribas, Société générale, Banque populaire et BSD (pool bancaire) en garantie d'emprunts contracté par EPNORD pour un montant de 2 000 000 €.
- Caution solidaire avec Laboratoires Euromedis donnée au profit de la BNP PARIBAS en garantie d'un emprunt de 375 000 euros (acquisition titres inter médical).
- Caution solidaire avec EP MEDICAL St Etienne donnée au profit de la Société générale en garantie d'un emprunt de 550 000 euros (acquisition titres MPH).
- Caution solidaire avec PARAMAT donnée au profit de la Banque populaire en garantie d'un emprunt de 500 000 euros (acquisition titres Autonomie santé).
- Caution solidaire avec PARAMAT donnée au profit de la BNP PARIBAS en garantie d'un emprunt de 700 000 euros. (acquisition titres Medicapp)
- Caution solidaire avec PARAMAT donnée au profit de la Société Générale en garantie d'un emprunt de 1 350 000 euros.(acquisition titres caredis)
- Caution donnée au profit de la BNP paribas en garantie du remboursement du découvert en compte d'un montant de 500 000 € contracté par la société PARAMAT.
- Caution donnée au profit de la BNP paribas en garantie du remboursement du découvert en compte d'un montant de 50 000 € contracté par la société DR MEDICAL
- Caution donnée au profit de la Banque Scalbert Dupont en garantie du remboursemen du découvert en compte d'un montant de 120 000 € contracté par la société EP MEDICAL NORD
- Caution donnée au profit de la BNP paribas en garantie d'un emprunt d'un montant de 375 000 € contracté par la société EP NORD.
- Caution à donner en garantie d'opérations de crédit contractées par la société LABORATOIRE EUROMEDIS Italie :
- Caution donnée au profit de la BNP paribas en garantie du découvert en compte d'un montant de 50 000 €
- Caution donnée au profit de la BNP paribas en garantie de l'octroi de garanties au titre de paiement ou d'avance intervenus dans le cadre de crédits documentaires pour un montant de 100 000 €
- Caution donnée au profit de la BNP paribas en garantie de l'octroi de garanties au titre de cessions de bordereaux Dailly pour un montant total de 500 000 €

ENGAGEMENT HORS BILAN

L'emprunt bancaire de 2.000 K€ levé auprès du pool bancaire en juillet 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe Euromedis au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes Financières Nettes / EBE Retraité
- R3 : Cash Flow Libre / Service de la Dette
- R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2011 deux des trois ratios (Dettes Financières Nettes/EBE retraité et Dettes Financières/Fonds Propres) n'ont pas été respectés.

En conséquence, la totalité du montant du capital restant dû de l'emprunt de 2.000 K€ est considéré comme étant à moins d'un an.

Le groupe a souscrit en septembre 2010 un CAP d'un montant de 2.000.000 € pour se couvrir sur le risque de taux variable lié à ces emprunts levés auprès du pool bancaire en juillet 2010 pour un montant équivalent. En conséquence, ces emprunts sont pris en compte dans la ligne « taux fixe ».

Le taux EURIBOR garanti est de 2 % par an jusqu'au 1^{er} juillet 2013.

Le taux constaté était de 0,68 % en juin 2010, puis 1,61 % à fin juillet 2011. Depuis cette date, on constate une baisse continue du taux EURIBOR (jusqu'à 1,458 % au 16 novembre 2011). Compte tenu de cette évolution du taux EURIBOR le CAP n'a pas été activé.

CONTRAT DE LIQUIDITE

Dans le cadre de la gestion de son cours de bourse, EUROMEDIS GROUPE a souscrit un contrat de liquidité.

Au 31 juillet 2011, le compte de liquidité présente un solde « espèces » de 69.299 Euros et un solde « titres » de 150.543 Euros correspondant à 31.173 actions propres détenues à la clôture.

Les plus-values réalisées sur l'exercice sur les cessions d'actions propres sont de 28.569 Euros, enregistrées en résultat exceptionnel.

La valorisation des actions détenues au 31/7/2011 est de 137.161 Euros, soit une moins-value latente de 13.382 Euros déduite de l'impôt sur les sociétés par le biais d'une provision pour dépréciation sur autres immobilisations financières.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

Le 22 mars 2005, EUROMEDIS GROUPE a émis, pour une durée de 5 ans et 131 jours, un emprunt obligataire d'un montant de 4.697.750 Euros représenté par 247.250 obligations convertibles en actions nouvelles. Cet emprunt porte intérêt au taux annuel de 4,75 % du nominal.

Les frais d'émission de l'emprunt sont étalés sur la durée de l'emprunt. La charge au titre de l'exercice, qui correspond au solde restant à étaler, est de 26.710 Euros.

L'Assemblée Générale des obligataires réunie en date du 21 mai 2010 a autorisé la modification des caractéristiques des obligations sur les points suivants :

- Modification de l'amortissement des obligations : remboursement pour 50 % des obligations le 1^{er} août 2010, le solde à l'échéance du 31 décembre 2012.
- Modification des possibilités de remboursement au gré de la société : la société peut à toute date de paiement des intérêts procéder au remboursement anticipé des obligations au pair soit 19 euros majoré du montant des intérêts correspondant à la période d'intérêts se terminant à la date de remboursement anticipé.
- Modification du taux d'intérêt : jusqu'au 31 juillet 2010 les obligations ont porté intérêt au taux annuel de 4,75 % du nominal. A compter du 1^{er} août 2010, le taux annuel est porté à 5,25 % du nominal.
- Modification de la parité de conversion des obligations en actions : chaque obligation de 19 euros de nominal pourra être convertie jusqu'au 31 juillet 2010 en 1 actions d'une valeur nominale de 2 Euros, en 1,5 action d'une valeur nominale de 2 Euros à compter du 1^{er} août 2010.

L'ensemble de ces décisions a été entériné par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'EUROMEDIS GROUPE en date du 14 juin 2010.

Le groupe a finalisé le remboursement de ses obligations convertibles à hauteur de 50 %, financé par un emprunt bancaire de 2 millions d'euros. Le remboursement du solde des obligations convertibles est reporté sur 30 mois, soit au plus tard le 31 décembre 2012.

Suite à la renégociation de l'emprunt obligataire, la moitié de l'emprunt obligataire, représentant 123.625 obligations, a été remboursé en Août 2010. Le remboursement du solde, représentant 123.625 obligations, est intervenu le 1^{er} août 2011.

INTEGRATION FISCALE

EUROMEDIS GROUPE relève d'un régime d'intégration fiscale intégrant quatre de ses filiales : PARAMAT, LABORATOIRES EUROMEDIS, DR MEDICAL et BIOMAT.

La charge d'impôt est comptabilisée dans la mère et dans les filiales comme en l'absence d'intégration.

L'économie correspondant aux déficits (économie non définitive) est neutralisée dans la société mère.

Au 31/07/2011, l'économie en attente dans la société mère s'élevait à 620.200 Euros.

ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

Le montant des engagements pris en matière d'indemnité de départ à la retraite pour le personnel en activité s'élève à la clôture de l'exercice à 30.335 Euros.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Nombre d'heures acquises à la clôture de l'exercice : 1.143 heures

Nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande de formation : 1.143 heures

EVENEMENTS POSTERIEURS

Le remboursement du solde de l'emprunt obligataire, représentant 123.625 obligations est intervenu le 1^{er} aout 2011.

IDENTITE DE LA SOCIETE ETABLISSANT LES COMPTES CONSOLIDES

La SA EUROMEDIS GROUPE établit les comptes consolidés du Groupe EUROMEDIS.

HONORAIRES CAC

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 89 KEuros HT au 31/07/2011.

EFFECTIF

L'effectif de la SA EUROMEDIS GROUPE au 31/07/2011 est de 13 salariés.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Un Conseil d'Administration du 31 janvier 2011 a constaté l'augmentation de capital de 14 K€ par incorporation de réserves consécutive à l'attribution gratuite aux salariés de 7.000 actions nouvelles de 2 €.

Le capital a ainsi été porté de 4.771.554 Euros à 4.785.554 Euros, divisé en 2.392.777 actions de 2 Euros de valeur nominale chacune.

Un Conseil d'administration du 25 mars 2011 a constaté l'augmentation de capital consécutive à l'émission de 598.194 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 €, soit un montant nominal de 1.196.398 Euros, portant le capital social de 4.785.554 Euros à 5.981.942 Euros.

Ces actions ont été proposées au public entre le 3 mars et le 11 mars 2011. Le prix de souscription a été fixé à 4,50 Euros incluant 2,50 Euros de prime d'émission.

Conformément à la méthode préférentielle, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission et ont fait l'objet d'un retraitement fiscal.

La société PARAMAT a bénéficié d'un abandon de compte courant d'EUROMEDIS GROUPE d'un montant de 400.000 Euros.

Afin de recapitaliser la société PARAMAT, une augmentation de capital a été effectuée le 28/4/2011 pour un montant de 4.200.000 Euros. Seule la société EUROMEDIS GROUPE a souscrit à cette augmentation de capital."

PARTICIPATION DES SALARIES

Compte tenu des résultats de l'exercice, il n'a pas été provisionné de Participation des salariés au bilan.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	6.627.842	5.000	
Créances rattachées à des participations	14.170.832	45.000	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations	20.798.674	50.000	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	664.485		
Autres créances			
Capital souscrit, non appelé, non versé			
Total Créances	664.485		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autre dettes			
Total Dettes			
Produits d'exploitation	1.902.334		
Produits financiers	503.753		
Charges financières	400.000		

6 – DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

6.1 – Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	236 206
Intérêts courus à recevoir (267 800)	236 206
Clients et comptes rattachés	137 916
Clients produits non encore facturés (418 100)	137 916
Autres créances	6 809
Fournisseurs avoirs à recevoir (409 800)	6 809
TOTAL	380 932

6.2 – Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486 000)	98 676
TOTAL	98 676

6.3 – Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	131 918
Intérêts courus/emprunt OC (168 810)	122 389
Intérêts courus sur emprunts (168 840)	6 122
Intérêts courus (518 600)	3 408
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 892
Fournisseurs factures non parvenues (408 100)	137 892
Dettes fiscales et sociales	92 544
Dettes provision pour congés (428 200)	48 988
Participation des salariés (438 200)	22 535
Autres charges sociales à payer (438 600)	7 466
Autres charges fiscales à payer (448 600)	13 556
Autres dettes	714
Divers – charges à payer (468 600)	714
TOTAL	363 068

7 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations (I)	Capital social	Réserves et RAN	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société
<u>A Renseignements détaillés concernant les filiales et participations (plus de 50% du capital détenu)</u>						
Laboratoires Euromedis	500 000	7.654.063	99 %	1.671.939	1.671.939	7.693.792
DR Médical	10 000	-194.443	100 %	196.006	196.006	160.000
Paramat	300 000	1.409.113	99 %	4.541.638	4.541.638	3.767.934
Pharmareva 85	40 000	253.601	99 %	190.637	190.637	
BIOMAT	20.000	7.826	100 %	20.000	20.000	2.312.400
<u>B Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</u>						
Filiales non reprises en A						
Françaises	15 000	70.403	33%	5 000	5.000	45 000
Etrangères						
Participations non reprises en A						
Françaises						
Etrangères						

Filiales et participations (II)	Cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société dans l'exercice
<u>A Renseignements détaillés concernant les filiales et participations (plus de 50% du capital détenu)</u>				
Laboratoires Euromedis		37.025.018	-178.235	
DR Médical		522.183	72.681	
Paramat		22.569.297	-784.024	
Pharmareva 85		867.143	2.590	
BIOMAT		3.244.716	-189.512	
<u>B Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</u>				
Filiales non reprises en A				
Françaises		729.772	122.163	
Etrangères				
Participations non reprises en A				
Françaises				
Etrangères				

VI – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 JUILLET 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROMEDIS GROUPE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée au paragraphe § II « Engagements hors bilan » (page 14) de l'annexe aux comptes annuels concernant un emprunt bancaire de 2.000 K€ assorti de ratios financiers et son incidence sur la présentation des échéances des dettes « auprès d'établissements de crédit » dans le tableau au § 4.2 (page 11).

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

A la clôture de chaque exercice, la société apprécie si la valeur actuelle des actifs qu'elle détient sur ses filiales et participations (principalement les titres de participation) n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. Si une valeur actuelle est inférieure, la société constate une dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, l'analyse des informations mises à notre disposition n'a pas mis en évidence d'éléments susceptibles d'engendrer une dépréciation significative complémentaire de ces titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris
Le 13 janvier 2012

Les Commissaires aux Comptes Membres de la Compagnie de Paris

NSK FIDUCIAIRE

DFM Expertise et Conseil

Manuel NAVARRO

Louis DAMEZ

VII – Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225.31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 / Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Convention et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225.38 du Code de commerce.

2 / Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225.30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de bail commercial

Location consentie par la S.C.I.M.C.P. dans le cadre d'un bail commercial conclu en 2006, à la société EUROMEDIS GROUPE pour les locaux sis à Paris. Le loyer inscrit en charges sur l'exercice s'élève à 21.000,00 €uros et le dépôt de garantie est de 3.000,00 €uros.

Personnes concernées :

- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président Directeur Général
- Madame Danielle ROTURIER, en tant qu'Administrateur
- Monsieur Mathieu ROTURIER, en tant qu'Administrateur

Convention de sous-location de bureaux

Sous-location consentie par la société LABORATOIRES EUROMEDIS à votre société pour lui permettre de bénéficier de trois bureaux sis à Neuilly sous Clermont moyennant un loyer annuel de 8 857, 00 €uros Hors Taxes.

Personnes concernées :

- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil d'Administration.
- Madame Danielle ROTURIER, en tant qu'Administrateur.

Fait à Paris, le 13 janvier 2012

Les Commissaires aux Comptes Membres de la Compagnie de Paris

NSK FIDUCIAIRE

Manuel NAVARRO

DFM Expertise et Conseil

Louis DAMEZ

V – Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport financier annuel (article 222-3 du règlement général de l’Autorité des Marchés Financiers)

Monsieur Jean-Pierre Roturier, Président Directeur Général d’Euromedis Groupe atteste qu’à sa connaissance les comptes au 31 juillet 2011 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Neuilly sous Clermont
Le 13 janvier 2012

VI – Assemblée Générale du 31 janvier 2012

A – Résolutions du ressort de l’Assemblée délibérant sous forme ordinaire

PREMIERE RESOLUTION ***(Approbation des comptes sociaux)***

L’Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d’Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l’annexe arrêtés le 31 Juillet 2011, tels qu’ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l’article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l’article 39-4 dudit code, qui s’élèvent à un montant global de 23 845 Euros et qui ont donné lieu à une imposition de 7 948 Euros.

L’Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs, quitus de l’exécution de leur mandat pour l’exercice clos le 31 Juillet 2011.

DEUXIEME RESOLUTION ***(Approbation des comptes consolidés)***

L’Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du rapport de gestion du Conseil d’Administration sur l’activité et la situation du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la Société arrêtés le 31 juillet 2011, tels qu’ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation et répartition des résultats)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 84.356 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 84.356 Euros
En totalité au compte « Report à nouveau » déficitaire

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, la part éligible à l'abattement prévu par l'article 158 dudit Code, ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Eligibilité à l'abattement Prévu à l'art. 158 du CGI
31 Juillet 2008	0,10	0,10
31 Juillet 2009	Néant	Néant
31 Juillet 2010	Néant	Néant

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte que des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce qui n'ont pu être autorisées par le Conseil d'Administration en raison de la communauté totale d'administrateurs et qui a été décrite dans le rapport spécial susvisé conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 dudit Code.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

(Attribution de jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence et d'en fixer le montant global à la somme de 11.000 Euros pour l'exercice en cours.

SIXIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de délégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera un nombre d'actions représentant au plus 10% du capital social à la date de la décision de rachat.

L'Assemblée décide que cette autorisation est destinée à permettre à la société, par ordre de priorité :

- d'annuler des actions dans les conditions fixées ci-après par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salariés ou de plan d'épargne d'entreprise,
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante et dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance externe, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserves des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société) :

- le prix unitaire d'achat, hors frais d'acquisition, ne devra pas être supérieur à 20,00 Euros
- le prix unitaire de vente, hors frais de cession, ne devra pas être inférieur à 2,20 Euros

L'Assemblée Générale décide que les achats, cessions, transferts ou échanges des actions pourront être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation de produits dérivés dans les conditions réglementaires, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré ou par bloc, et à tout moment.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet de juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achats, de cession, de transferts ou échanges, conclure tous accords, procéder aux ajustements nécessaires, effectuer toutes déclarations et formalités, modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Dans les conditions fixées par la loi, le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle les informations relatives aux achats, transferts, cessions ou annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

B –Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme extraordinaire

SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'Administration, à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises ou à acquérir au titre de la mise en œuvre de diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale Ordinaire, notamment à la première résolution qui précède, dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois, et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence, entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale, sur les primes et réserves disponibles y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé,
2. autorise le Conseil d'Administration à modifier en conséquence les statuts et à accomplir les formalités nécessaires,
3. fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation,
4. délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi pour procéder en une ou plusieurs fois à ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes déclarations et toutes démarches auprès de tous organismes, et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire,

5. Prend acte que la présente délégation prive de tout effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

